

QUI

est laissé de côté

à Madagascar

Analyse de classification
sur les données du Recensement Général
de la Population et de l'Habitation 2018

Jhonny MIRANDRAIBE
Fabio LOSA

SOMMAIRE

Sommaire	01
Sigles et abréviations	02
Listes des figures	03
Liste des tableaux	04
Le mot du Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar	05
Avant-propos	06
Résumé	07
1. INTRODUCTION	08
2. OBJECTIFS ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	09
2.1 Objectifs	09
2.2 Plan d'analyse	09
2.3 Approche méthodologique	10
2.4 Limites de l'analyse	12
3. ANALYSE DES FACTEURS D'EXCLUSION ET DES GROUPES D'EXCLUS DANS LA POPULATION ADULTE	13
3.1 Exclusion par la voie de la pauvreté multidimensionnelle	13
3.2 Exclusion dans l'accès aux services de base	22
4. ANALYSE DES FACTEURS D'EXCLUSION ET DES GROUPES D'EXCLUS DANS LA POPULATION DES ENFANTS	28
4.1 Exclusion par la voie de la pauvreté multidimensionnelle	28
4.2 Exclusion dans l'accès aux services de base	39
5. IMPLICATIONS POLITIQUES	46
6. CONCLUSIONS	47
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	48
ANNEXE : LES VARIABLES UTILISÉES	49
1. Liste des variables et classifications utilisées dans l'étude	49
2. Construction des variables de la pauvreté matérielle et de la pauvreté multidimensionnelle	51
3. Informations de détails sur d'autres variables	52

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCR	Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies
CHAID	CHI-square Automatic Interaction Detector
CM	Chef(fe) de ménage
HRC	Human Right Council
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
LGBTI	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre et Intersexe
LNOB	Leaving No One Behind
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PGE	Politique Générale de l'État
PTA	Plan de Travail Annuel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNU	Système des Nations Unies à Madagascar
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Plan d'analyse	10
Figure 2	Première bifurcation de l'arbre de classification au niveau national pour (a) la population adulte. (b) la population des enfants.	11
Figure 3	Arbre de classification de la population adulte en milieu rural.	17
Figure 4	Arbre de classification de la population adulte en milieu urbain.	19
Figure 5	Arbre de classification de la population adulte dans la région Androy.	21
Figure 6	Arbre de classification de la population adulte dans la région Diana.	22
Figure 7	Arbre de classification de l'accès à l'eau pour la population adulte.	24
Figure 8	Arbre de classification de l'accès à l'assainissement pour la population adulte.	26
Figure 9	Arbre de classification de l'accès à l'électricité pour la population adulte.	28
Figure 10	Arbre de classification de la population infantine en milieu rural.	33
Figure 11	Arbre de classification de la population infantine en milieu urbain.	35
Figure 12	Arbre de classification de la population infantine dans la région Androy.	38
Figure 13	Arbre de classification de la population infantine dans la région Diana.	39
Figure 14	Arbre de classification de l'accès à l'eau pour les enfants.	41
Figure 15	Arbre de classification de l'accès à l'assainissement pour les enfants.	43
Figure 16	Arbre de classification de l'accès à l'électricité pour les enfants.	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Populations totales (chiffres absolus) considérées, données 2018.	12
Tableau 2	Proportion de personnes pauvres (en %) selon les caractéristiques de la population adulte.	15
Tableau 3	Facteurs de risque par niveau d'apparition dans l'arbre.	16
Tableau 4	Proportion d'enfants pauvres (en %) selon certaines caractéristiques socio-démographiques.	29
Tableau 5	Facteurs de risque par niveau d'apparition dans l'arbre.	31

LE MOT DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DES NATIONS UNIES À MADAGASCAR



Issa SANOGO

Coordonnateur Résident des
Nations Unies à Madagascar

Le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, lors du lancement de l'édition spéciale du Rapport d'avancement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), le 25 avril 2023, a averti qu'« à mi-chemin de l'échéance de 2030, nous laissons derrière nous plus de la moitié du monde ».

Et pourtant, après la « tyrannie des moyennes » qui a contribué, sous l'abstraction et la généralisation, à cacher les questions d'équité et d'inclusivité du développement dans les Objectifs du Millénaire (Vandemoortele, 2011)¹, la communauté internationale a changé de paradigme et a mis au centre de l'Agenda 2030

pour le développement durable, le principe clé de ne laisser personne de côté (*en anglais, leaving no one behind*).

C'est un impératif de planification, de financement, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement pour aller au-delà des moyennes arithmétiques. Privilégier les personnes aux chiffres agrégés, et par-delà assurer que les femmes et les hommes les plus vulnérables soient remis au centre des politiques et des actions et non cachés, exclus, marginalisés.

C'est dans cet esprit que l'étude « *Qui est laissé de côté à Madagascar ?* » a été réalisée par le Système des Nations Unies à Madagascar - en particulier UNFPA et mon bureau - et l'Institut National de la Statistique, que je remercie vivement. Identifier les facteurs d'exclusion, de marginalisation et les groupes à risque est la condition sine qua non pour agir contre les inégalités et l'exclusion, et faire que chaque jour à Madagascar, on réussit à inclure plutôt qu'à exclure.

Cette étude s'ajoute à deux autres efforts analytiques récents du Système des Nations Unies : l'utilisation de l'analyse systémique pour la réalisation de notre bilan commun de

pays 2022 et la conduite de l'étude prospective « *Vision de Madagascar 2063* ». C'est une démarche que nous avons entamée pour concrétiser l'appel du Secrétaire Général (UN, 2021) : « Il est temps de placer l'analyse, la planification et la réflexion à long terme au cœur de la gouvernance nationale et du système multilatéral. Nous devons élargir notre réflexion et nos institutions au fil du temps. [...] L'un des principaux rôles des Nations Unies est celui d'être source de données et de preuves fiables [...] ».

Suivant cette nouvelle logique, nous voulons continuer à accompagner le Gouvernement et les parties prenantes à Madagascar, avec les partenaires, pour identifier des politiques et des solutions plus inclusives et justes, pertinentes, efficaces et efficaces, à l'échelle du système, cohérentes, et orientées vers le futur pour relever les défis du 21^e siècle.

¹ Vandemoortele J. (2011). If not the millennium development goals, then what? Third World Quarterly. 2011;32(1):9-25.

AVANT-PROPOS



Jean Baptiste NDREMITSARA
Directeur Général de l'INSTAT

Dans la perspective d'accompagner le Gouvernement et les partenaires au développement, à identifier les personnes exclues et de connaître leurs caractéristiques, une étude opérationnalisant le principe de ne laisser personne de côté (*Leaving No One Behind, LNOB*) a été menée pour Madagascar. En effet, il convient de constater que les politiques et les actions visant une réduction de l'exclusion et de la marginalisation sous toutes leurs différentes formes sont souvent affaiblies d'emblée, faute de possibilités réelles d'identifier les destinataires.

La finalité de cette étude est d'informer sur les défis et l'ampleur des actions sur la lutte contre les manifestations ou les formes d'inégalités et de discrimination, prônés dans le cadre de l'agenda de 2030 et surtout dans la Politique Générale de l'Etat (*PGE*). Elle vise aussi à renforcer le Bilan Commun des Pays du Système des Nations Unies à Madagascar tout en exploitant davantage les données issues du RGPH 2018 afin de renforcer l'expertise analytique des participants nationaux à l'étude, en l'occurrence ceux de l'INSTAT.

Concrètement, il s'agit de mener une analyse des facteurs d'exclusion et des groupes d'exclus au niveau de deux sous-groupes de population : la population adulte (18 ans ou plus) et la population des enfants (moins de 10 ans), et d'établir les profils des personnes à risque d'être laissées de côté à Madagascar.

La réalisation de la présente étude, qui est un processus itératif, a nécessité le recrutement d'un Consultant National qui a travaillé avec l'Économiste du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies à Madagascar (*BCR*), sous

l'encadrement d'un groupe de travail restreint dont les membres sont composés essentiellement du *BCR*, de l'*UNFPA* et de l'*INSTAT*. Cette approche a permis de garantir la qualité scientifique de l'analyse contenue dans le document produit.

Aussi, je tiens à remercier l'*UNFPA* pour son appui financier à travers le Plan de Travail Annuel (*PTA*) avec l'*INSTAT* ayant conduit à l'achèvement de l'étude. En outre, je me ferais le plaisir de féliciter toutes les personnes issues des structures susmentionnées dont les compétences, le dévouement, l'esprit de coopération et le sens de perfection ont permis que le présent document voit le jour.

RÉSUMÉ

Identifier les facteurs d'exclusion et de marginalisation et les groupes à risque est crucial pour formuler des politiques visant les personnes exclues et marginalisées, et par-delà lutter contre la pauvreté, les vulnérabilités et les inégalités, et bâtir un chemin de développement durable, inclusif et juste.

Cette étude, menée conjointement par le Système des Nations Unies (SNU) à Madagascar et l'Institut National de la Statistique (INSTAT), vise à contribuer l'opérationnalisation du principe de ne laisser personne de côté à Madagascar, qui est au cœur de l'agenda 2030 pour le développement durable et des priorités du Gouvernement. L'étude répond à cet objectif en donnant un cadre statistique qui est le point de départ pour guider des analyses approfondies sur les causes de l'exclusion et appuyer la formulation des politiques et la priorisation des interventions.

Les données du RGPH 2018 et l'approche analytique des arbres de classification sont ici exploitées pour rendre visibles les (plus) exclus et marginalisés à Madagascar, au sein de deux populations : celle des adultes (personnes de 18 ans ou plus) et celle des enfants de moins de 10 ans. L'exclusion est appréhendée, en premier lieu, en utilisant la variable de la pauvreté multidimensionnelle telle que définie par le RGPH 2018, et en deuxième lieu en considérant le non-accès à trois services de base, notamment l'eau, l'assainissement et l'électricité. Les résultats sont présentés pour l'ensemble du pays ainsi que pour les régions Androy et Diana pour démontrer le potentiel

de réplication de l'analyse à des échelles territoriales plus fines.

Les résultats au niveau national pour la population adulte parlent des principaux facteurs de risque d'exclusion suivants : le milieu rural de résidence, le statut d'occupation d'indépendant, l'analphabétisme, la non-migration, le niveau de formation primaire ou la non-formation, la présence d'enfants de moins de 5 ans dans le ménage, ainsi que certains types de ménages, par exemple, monoparentaux. Le cadre des résultats ne change pas beaucoup pour la population enfantine, en raison du fait que les facteurs de risques de pauvreté et d'exclusion des enfants sont liés étroitement aux contraintes « imposées » par leurs parents.

Les groupes de personnes exclues et marginalisées se construisent alors autour de ces variables. C'est le cas par exemple des indépendants analphabètes ou même alphabétisés en milieu rural, non-migrants avec des enfants de moins de 5 ans. En milieu urbain, il s'agit des analphabètes, en particulier vivant dans des ménages monoparentaux, isolés ou nucléaires.

Pour ce qui est des analyses de l'exclusion des services de base, le premier facteur explicatif pour les deux populations analysées est le fait d'être pauvre. Les proportions de personnes adultes qui n'y ont pas accès atteignent 72,5% (eau), 86,1% (assainissement) et 94,7% (électricité) parmi les pauvres contre respectivement 13,8%, 48,5% et 22,2% parmi les non-pauvres. Les autres facteurs de risque sont propres aux caractéristiques du (de la) chef(fe)

de ménage et du ménage, comme le statut dans le logement par exemple, le milieu de résidence, le type de logement, le niveau de formation, l'alphabétisation, l'âge, le statut migratoire, la typologie, la taille du ménage et le nombre d'enfants respectivement de moins de 1 et 5 ans.

Les groupes d'exclus de l'accès à ces services de base se constituent autour de ces variables. Dans le cas de l'assainissement, par exemple, pour la population adulte, deux groupes sont mis en exergue : les adultes issus des ménages pauvres, surtout quand la personne n'a aucun niveau d'instruction, et les adultes non-pauvres en milieu rural n'ayant aucun niveau d'instruction ou ayant un niveau d'instruction primaire.

Les implications en termes de politiques publiques sont nombreuses (*chapitre 5*). Il s'agit de renforcer en premier les politiques de l'emploi et les politiques de développement économique, les politiques de l'éducation et de la formation professionnelle, la protection sociale, la décentralisation effective de l'état, la politique de la connaissance, la recherche et la statistique, les politiques de lutte contre les discriminations et de réalisation et la protection des droits humains, ainsi qu'à l'horizon futur des politiques qui permettront de tirer profit du dividende démographique. En deuxième lieu, il s'agit de mettre toutes ces politiques et les actions des différents intervenants en cohérence pour en exploiter les synergies et éviter les contrecoups.



CHEF CSB
RANDRIANAMBININ
IM: 42 217 ch... (Mina)

ORA HASANA
MARINA 8 ORA - 12 ORA
HARIVA 12 ORA - 6 ORA
MISAOTRA TOMPOKO !

CSB I
BEKIRIA
NAMANNY TANORA
FADY MANDRAY
AN-TANANA NY TANORA

TAMBARAN'NY TONANA ETO AMIN'NY
CSB, BEKIRIA
Lona
Lona
Lona
MISAOKA ATOAN'NY (MIRINDRA)

TOMPOKO !
Ampy aza Posahe ge
hatahan' arofo toka ho
entana hagnara ty
hopitaly tikagny toy
Misaotra amin'ny naha haitra!

SRETO AMY IREO TOLOTO
MAIMAIN' FANINA MIO
ETO AMIN' NY CSB I BEKIRIA
- Mandana ty mandrogy
- Mampy hah' Amonty ty
- Vitanina A, tanangy hah'
- Tikonana ny gaga tsaraka
- Misaoka (sakafo, FAF,
- Misaokan'ny ty, Sarami, MIB
Ahaa maly aha (CSB)
- Misaokan'ny
- Misaoka Misaoty (Tal hagnara
- Misaokan'ny hagnara, hagnara)
- hagnara
- Fandriaman, pisanahana
- Fagnara hahivany any tsaraka
- hagnara hagnara

TOUR DE GARDE
DU PERSON
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI



Corruption
PERMANCE

1. INTRODUCTION

Selon les données du dernier Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2018, 71,5% des 25,7 millions des malagasy est pauvre matériellement. Cette proportion arrive à 74,2% quand on considère l'indice de pauvreté multidimensionnelle (*INSTAT, 2020*). Les crises récurrentes causées par les catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, cyclones, etc.) ou par des événements, tels que, récemment, la pandémie de la Covid-19 ou la guerre en Ukraine, annihilent souvent les efforts pour le développement durable, en exacerbant les profondes inégalités existantes et les conditions d'exclusions et de marginalisation que subissent au quotidien différents groupes de la population.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, le principe de ne laisser personne de côté (*Leaving No One Behind, LNOB*) occupe une place cruciale. À l'aube des Objectifs du Millénaire, en constatant l'échec en termes d'accès équitable aux services de base, au logement, aux conditions de vie acceptables, au développement, à l'épanouissement personnel, etc., les États membres des Nations Unies ont pris l'engagement dans le cadre de l'agenda 2030, d'aborder les inégalités sous toutes leurs formes, y compris les multiples formes de privation, de désavantage et de discrimination. Ils ont fait ceci en mettant au centre les Objectifs de Développement Durable (ODD), la priorisation des personnes les plus vulnérables et marginalisées et la lutte contre les causes profondes des inégalités qui empêchent leur participation et leur contribution au développement durable de la communauté et du pays.

L'opérationnalisation de ce principe et la réduction effective de l'exclusion, de la marginalisation et des inégalités rencontrent toutefois dans beaucoup de cas un problème de fonds, qui est celui de la possibilité d'identifier les personnes laissées de côté ; étape incontournable pour développer et mettre en œuvre des politiques adéquates, ciblées sur les besoins réels des exclus et marginalisés, et éviter les « politiques de l'arrosoir » souvent inefficaces et inefficaces (*SAVIC et al., 2021*). Dans certains pays, la tenue de registres administratives et leur mise en réseau (en utilisant des identificateurs personnels) réussissent à combler cette lacune. Malheureusement, ce n'est pas encore la réalité dans la plupart des pays en voie de développement comme Madagascar.

Compte tenu de ce qui précède, opérationnaliser et concrétiser le principe *LNOB* à Madagascar, en partant d'une identification de celles et ceux qui sont (ou risquent d'être) laissés de côté, est une priorité et, en même temps, un défi. Cette étude intitulée « Qui est laissé de côté à Madagascar », menée conjointement par le Système des Nations Unies (*SNU*) à Madagascar et l'Institut National de la Statistique (*INSTAT*), veut contribuer à aborder cette question. En utilisant les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation, elle vise à identifier les facteurs déterminants d'exclusion et de marginalisation, et d'établir les profils des groupes de personnes à risque d'être laissés de côté à Madagascar. Ceci permettra, en premier, au Gouvernement et à ses partenaires de considérer explicitement dans les politiques et les plans les personnes exclues et marginalisées, et de cibler plus précisément et avec plus d'efficacité et d'efficacité dans l'action. Deuxièmement, cette base de connaissance, renforcera la voix et l'action des acteurs de la société civile en faveur de ceux et celles qui, aujourd'hui, sont exclus de la pleine jouissance de leurs droits et des opportunités de développement.

La démarche analytique de cette étude vise à faire émerger statistiquement les personnes laissées de côté, une condition essentielle pour une concrète réalisation du principe *LNOB*, et donc pour lutter contre les inégalités et les exclusions et éradiquer la pauvreté, mais aussi, pour bâtir des parcours de développement durable en profitant de toutes les forces, la richesse, les valeurs et les diversités de la population malagasy.



2. OBJECTIFS ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 Objectifs

Cette étude vise à identifier les facteurs de risque d'exclusion et de marginalisation et les groupes de la population à Madagascar, qui, sont plus au risque d'être laissés pour compte (en d'autres termes, les profils des personnes exclues et marginalisées). En utilisant les données du RGPH 2018, avec leur atout de la granularité territoriale et leurs limites en termes de nombre de variables explicatives (v. *section 2.4*), les résultats vont représenter un cadre statistique de référence pour focaliser tout approfondissement analytique successif, de caractère quantitatif ou qualitatif, qui permettra de compléter les bases de connaissances sur lesquelles bâtir des politiques efficaces afin de réduire l'exclusion et la marginalisation et lutter contre les inégalités.

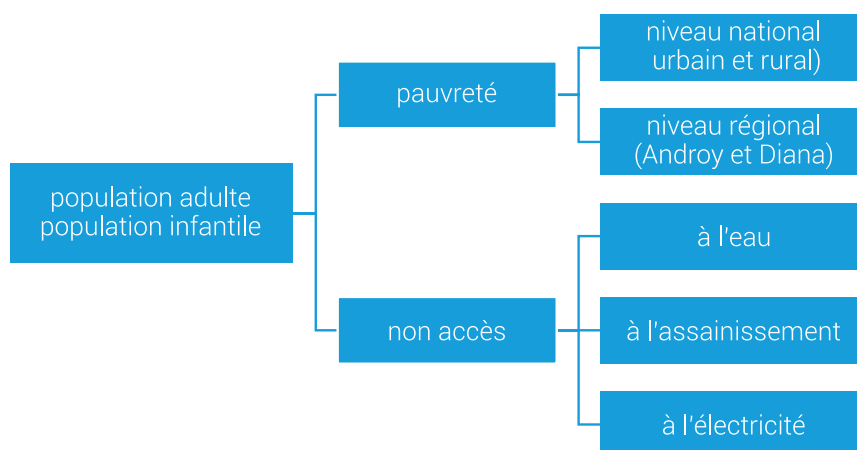
Les résultats de cette étude permettront aussi de :

- (i) Renforcer l'Analyse Commune des Pays du Système des Nations Unies à Madagascar en termes d'analyse LNOB,
- (ii) Contribuer à la réalisation des tableaux de bord des Nations Unies, relatifs aux personnes vivant avec un handicap et au genre,
- (iii) Exploiter davantage les données du RGPH 2018,
- (iv) Renforcer l'expertise analytique des participants à l'étude, et
- (v) Offrir une approche analytique répliquable dans d'autres régions ou territoires du pays par exemple.

2.2 Plan d'analyse

Le travail analytique se compose de deux volets qui sont répétés pour la population des adultes (*section 3*) et pour la population des enfants (*section 4*). La *figure 1* esquisse le plan d'analyse avec le volet des analyses qui prennent en compte l'exclusion par la voie de la variable pauvreté multidimensionnelle et le volet qui traite de l'exclusion déterminée par le non-accès aux services de base de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité. Pour le premier volet, l'analyse est en premier conduite au niveau national, par la suite au niveau de deux régions de Madagascar, à savoir l'Androy et le Diana.

figure 1 - Plan d'analyse



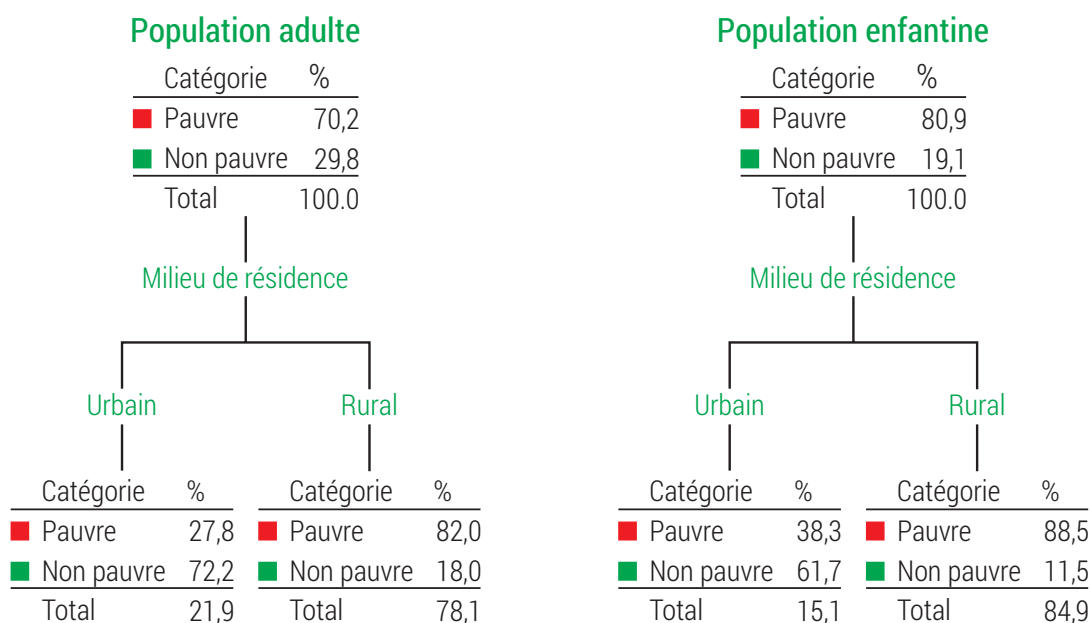
2.2.1 Les analyses de l'exclusion sur la base de la pauvreté multidimensionnelle

Les premières analyses explicatives (*figure 2*) ont montré que dans le cas des deux populations considérées, la première variable structurant l'arbre de classification était le milieu de résidence ; à démonstration d'un phénomène celui de la pauvreté qui s'articule de façon fort différente en termes d'incidence, mais aussi de construction entre le milieu rural et le milieu urbain. C'est pour cette raison et pour faciliter la lecture des arbres que les analyses au niveau national relatives à la pauvreté ont été d'emblée séparées entre les deux milieux.

² Dans le cadre de cette étude, l'exclusion et la marginalisation seront utilisées comme synonymes.

³ Cette analyse intègre l'analyse GasyData (2022) et les analyses précédentes, comme UNICEF (2020).

figure 2 - Première bifurcation de l'arbre de classification au niveau national pour :
(a) la population adulte et (b) la population des enfants



Données RGPH 2018 ; Élaboration SNU, 2023.

Aux analyses nationales s'ajoutent deux analyses régionales pour expliquer le potentiel du RGPH 2018 et l'approche analytique, permettant de zoomer en termes territoriaux afin d'étudier des réalités plus spécifiques. Dans ce cadre, les régions de l'Androy et de Diana ont été choisies sur la base de la forte disparité dans l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle.

2.2.2 Analyses de l'exclusion aux services de base

L'étude se complète par des analyses, conduites au niveau national, sur l'exclusion en termes de nonaccès aux services de base de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité. Ces exclusions entravent directement ou indirectement la jouissance des droits humains et conditionnent fortement les conditions de vie et les opportunités d'épanouissements personnels et de développement durable.

2.3 Approche méthodologique

2.3.1 Source des données

Le RGPH 2018, qui constitue le relèvement statistique le plus important dans le panorama statistique de Madagascar, a collecté une série d'informations importantes pour encadrer et appuyer l'analyse des phénomènes d'exclusion et de marginalisation à Madagascar.

Il est constitué d'un ensemble d'opérations consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants du pays. Ainsi, sa réalisation effective a exigé plusieurs activités, à savoir : l'élaboration des documents techniques, la cartographie censitaire, le recensement pilote, le dénombrement principal, l'enquête post-censitaire de couverture, l'exploitation et le traitement des données, l'analyse des données et la publication et la diffusion des résultats. À l'issue de ces activités, les principaux produits sont les rapports sur l'état et la structure de la population, la dynamique de la population, la qualité de la population, la situation de la population vis-à-vis de l'emploi, les conditions d'habitation de la population et l'agriculture et l'élevage.

Par ailleurs, le RGPH de 2018 a fourni la base de sondage pour les prochaines enquêtes socio-démographiques et économiques, les valeurs de base pour les projections de population future et l'atlas démographique. En outre, il est aussi prévu dans le cadre de cette opération de disposer de la monographie de chaque région. Il est à noter que depuis l'accession à l'indépendance, Madagascar a réalisé trois RGPH respectivement en 1975, 1993 et 2018.

2.3.2 Populations d'étude et focalisation analytique

Deux groupes de population sont analysés séparément dans le cadre de cette étude, à savoir : les personnes âgées de 18 ans ou plus et les enfants de moins de 10 ans. La raison de séparer les enfants des adultes est liée aux potentielles différences dans les facteurs qui peuvent déterminer les risques d'exclusion. Pour les enfants, on doit s'attendre à ce que l'exclusion soit une condition, en quelques sortes, « ils subissent » une cause des vulnérabilités ou des choix propres à leurs parents.

Compte tenu de ceci, à Madagascar, la ligne de démarcation entre enfant et adulte est floue. Beaucoup d'enfants commencent très tôt à (devoir) avoir des comportements d'adultes. Il suffit d'évoquer les pratiques des mariages et des grossesses précoces et du travail des enfants. Selon la logique évoquée dans le paragraphe précédent, il a été choisi de limiter l'âge de la population enfantine aux moins de 10 ans. On n'a pas considéré la sous-population des jeunes âgés entre 10 et 17 ans pour laquelle le risque d'une hétérogénéité de comportements rendrait difficile l'interprétation des résultats. Le tableau 1 présente les chiffres absolus des populations considérées dans cette étude.

tableau 1 - Populations totales (chiffres absolus) considérées, données 2018

	Total	Urbain	Rural
Population totale de Madagascar	25 674 196	4 942 902	20 731 294
Population de 18 ans ou plus	13 231 533	2 887 669	10 343 864
Population de moins de 10 ans	7 232 065	1 097 432	6 134 633
Population totale Androy	900 235	86 317	813 918
Population totale Diana	889 962	302 238	587 724

Source : Données RGPH 2018

2.3.3 Variables d'étude

En termes de variables dépendantes, l'exclusion est en premier lieu représentée par la variable proxy de **la pauvreté multidimensionnelle**⁴ ; une pratique qui est aujourd'hui largement reconnue (UNECE, 2022) en partant du constat que le risque d'exclusion et de marginalisation (économique, sociale, politique, etc.) pour une personne, voire un ménage, fortement corrélé avec son niveau de pauvreté.

Cet indicateur du RGPH 2018 identifie les privations multiples subies par les ménages et leurs membres dans trois dimensions : l'éducation, la santé et le niveau de vie⁵. Par définition, une personne pauvre est celle qui réside dans un ménage pauvre en termes multidimensionnels.

L'exclusion est aussi identifiée en termes de nonaccès à trois services de base, notamment : l'eau, l'assainissement et l'électricité.

- **Le nonaccès à l'eau** renvoie à l'impossibilité d'utiliser un service amélioré d'eau tel que les branchements particuliers, les bornes fontaines, les forages, les puits avec pompe, les puits protégés, les sources protégées, les eaux pluviales et les eaux conditionnées ou livrées. Les formes de nonaccès à l'eau comprennent l'accès à un service non amélioré (les puits et sources non protégés), la condition de disposer d'aucun service, et donc de recourir à des cours d'eau, de barrages, de lacs, d'étangs, de ruisseaux ou de canaux d'irrigation.
- **Le nonaccès à l'assainissement** correspond à la condition de ne pas avoir accès à un service amélioré d'assainissement tel que des toilettes avec chasse d'eau ou chasse d'eau reliée, de système d'égouts, de fosses septiques ou des latrines à fosse avec dalles lavables et de latrines à fosse ventilées ou de toilettes à compostage. Les formes de nonaccès sont catégorisées à l'accès à des services non-améliorés (chasses d'eau à ciel ouvert, latrines à fosse sans dalle ou à dalles non-lavables, latrines suspendues et des seaux) ou la pratique de la défécation en l'air libre.
- **Le nonaccès à l'électricité** correspond au cas d'un ménage qui ne dispose pas de source d'éclairage (venant du réseau de distribution, de groupe électrogène, de panneau solaire ou d'autre source).

Concernant les variables indépendantes utilisées dans cette étude, elles se composent des variables concernant les caractéristiques individuelles et celles du ménage (cf. Annexe). Il s'agit du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, du statut d'alphabétisation, du statut dans l'activité, du statut matrimonial, du statut vis-à-vis du handicap, du statut migratoire (migration récente et migration ancienne), de la taille et typologie du ménage et du milieu de résidence. On considérera aussi les caractéristiques du (de la) chef(fe) de ménage (niveau d'instruction, sexe, âge, etc.) et la cohabitation avec les parents biologiques pour l'analyse de l'exclusion des enfants.

2.3.4 Approche d'analyse et méthode statistique

En liant les informations sur la situation de pauvreté aux caractéristiques des personnes et des ménages dans le RGPH 2018, on peut déterminer les caractéristiques qui contribuent le plus à déterminer la probabilité de figurer parmi les (plus) pauvres et par conséquent, les (plus) exclus et marginalisés, et à partir de cela, de construire les profils des personnes pauvres (exclues et marginalisées) et les groupes les plus touchés. Cette approche est valide aussi pour le cas de l'étude de l'accès aux services de base.

En considérant le caractère catégoriel des variables dépendantes, les méthodes statistiques adaptées sont l'analyse logistique et les arbres de classification. L'avantage des **arbres de classification** réside dans la visualisation des résultats qui facilite la compréhension et l'interprétation même par des non-spécialistes (Losa et al, 2015). C'est pour cette raison qu'ils sont choisis dans le cadre de cette étude.

En effet, les arbres de classification sont des outils statistiques d'exploration des données et d'aide à la décision qui permettent d'expliquer une variable dépendante à partir de variables explicatives. Parmi les différentes méthodes⁶, c'est la *méthode* CHAID (Kass, 1980) qui a été utilisée dans cette étude. Cette dernière sert à identifier, successivement, les variables des caractéristiques personnelles et du ménage, parmi celles disponibles, qui permettent de distinguer majoritairement le fait d'appartenir à la sous-population vulnérable. Le produit final est un arbre de classification qui présente, dans les premières ramifications, les variables les plus discriminantes (notamment les principaux facteurs de risque) et dans les feuilles les groupes de population selon les caractéristiques en termes de la variable dépendante. Il est à remarquer que les arbres de classification obtenus par application de la méthodologie CHAID ne sont pas limités à de simples bifurcations (ramifications binaires), mais créent autant de ramifications qu'est le nombre de sous-groupes d'individus créés sur la base d'un critère d'homogénéité interne aux sous-groupes et d'hétérogénéité entre sous-groupes par rapport à la variable dépendante (Husson et al., 2018).

2.4 Limites de l'analyse

L'étude comporte quelques limites qui sont à considérer pour bien en interpréter la portée. La première concerne les variables proxy de l'exclusion et de la marginalisation. La deuxième porte sur les lacunes en termes de variables explicatives.

Sur le premier point, malgré une forte corrélation entre pauvreté et exclusion, il est évident que les indices de pauvreté utilisés ici reflètent plutôt les conditions d'accès matériel à un certain nombre de services (éducation, santé, habitat, eau et assainissement, etc.). Les conditions plus immatérielles (comportementales et juridiques) sont prises en compte de façon plus indirecte. C'est le cas, par exemple, de la protection et de l'accès à la vie politique et sociale.

En outre, la définition de pauvreté au niveau du ménage selon le RGPH 2018 ne permet pas d'appréhender les différences dans les conditions de vie et d'exclusion au sein du ménage entre genre, âge et autres caractéristiques. En partant des relations de pouvoir au sein des ménages, il est à croire que les résultats en termes d'exclusion des femmes, des personnes âgées et des enfants soient sous-estimés.

Les variables explicatives du RGPH 2018 n'incluent pas tous les facteurs qui pourraient jouer un rôle important dans la détermination du risque d'exclusion et de discrimination, tant au niveau des caractéristiques des personnes et des ménages, que de l'offre en quantité et en qualité des services et des opportunités d'inclusion au développement personnel, à la vie économique, sociale et politique. Pour les premiers cas, c'est par exemple la religion, l'ethnie, l'appartenance à un groupe minoritaire tel que les LGBTI, les personnes vivant avec VIH-SIDA ou les personnes atteintes d'albinisme. Pour le second cas, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé, l'instruction et la formation, etc.

Enfin, cette étude ne peut pas expliquer des relations causales entre les facteurs, et donc appuyer une analyse des raisons profondes de l'exclusion. Mentionné plus haut, elle permet d'identifier qui sont exclus pour focaliser les analyses successives et cibler l'action politique en faveur d'une réduction des inégalités existantes et d'un parcours de développement plus inclusif et juste.

⁴ La pauvreté multidimensionnelle est l'indicateur, plus étroitement, lié au concept d'exclusion et de marginalisation du point de vue de son caractère multidimensionnel et de sa construction autour des facteurs d'exclusion tels que l'éducation et la santé. Ceci-dit, dans les analyses initiales, on a utilisé aussi la variable « pauvreté non-monnaire » du RGPH 2018. La similitude des résultats a amené à reporter ici uniquement les résultats relatifs à la pauvreté multidimensionnelle.

⁵ La dimension « santé » est basée sur un indicateur, celle de l' « éducation » sur deux indicateurs, tandis que les six indicateurs sont appliqués à la dimension « niveau de vie ».

⁶ D'autres méthodes sont CART (Classification Analysis and Regression Tree) et QUEST (Quick, Unbiased, Efficient Statistical Trees).



3. ANALYSE DES FACTEURS D'EXCLUSION ET DES GROUPES D'EXCLUS DANS LA POPULATION ADULTE

Les résultats présentés dans cette section se concentrent sur la population adulte, notamment pour les plus de 18 ans. L'analyse se focalise en premier lieu sur le risque d'exclusion au niveau national (rural et urbain) dans les régions de l'Androy et du Diana avec considération de la pauvreté multidimensionnelle. En deuxième lieu, l'analyse au niveau national est fondée sur le non-accès des personnes en âge de travailler, aux services de base, à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.

3.1 Exclusion par la voie de la pauvreté multidimensionnelle

3.1.1 Facteurs d'exclusion

En termes d'analyse unidimensionnelle, le *tableau 2* présente la proportion de personnes pauvres pour chacune des variables utilisées dans la création des arbres.

Les écarts sont particulièrement significatifs pour les variables milieu de résidence, avec 82,0% des personnes vivant en milieu rural pauvres en termes multidimensionnels contre 27,8% en milieu urbain, l'alphabétisation (avec un écart de 34,2 points de pourcentage au niveau global et presque 49 en milieu rural), le statut de migration, le statut d'occupation, le niveau d'instruction, le nombre d'enfants de moins de 5 ans dans le ménage, la typologie de ménage (entre ménage composite et les autres typologies) et le statut de handicap en milieu urbain. En revanche, les différences liées à la taille du ménage, au genre et à l'âge sont entre autres modestes et presque négligeables.

La question du genre mérite une note : comme mentionné au chapitre précédent, la notion de pauvreté dans le RGPH 2018 est liée au ménage. Ceci fait qu'une femme et un homme, faisant partie d'un même ménage pauvre seront pauvres. La grande majorité des adultes à Madagascar vivant dans des ménages avec partenaire cache de facto les éventuelles différences de genre⁷.

⁷ La proportion de personnes adultes vivant dans un ménage isolé ou monoparental sur l'ensemble de la population adulte est de 12,6%. Le taux de pauvreté par genre dans l'ensemble de ces ménages montre en effet une différence de genre relativement plus importante, notamment 75,1% pour les femmes, respectivement 70,8% pour les hommes.

tableau 2 - Proportion de personnes pauvres (en %) selon les caractéristiques de la population adulte

Caractéristiques		Pauvreté multidimensionnelle		
		Total	Urbain	Rural
Total	Madagascar	70.2	27.8	82.0
Sexe	Homme	70.1	27.6	81.7
	Femme	70.2	27.9	82.4
Alphabétisation	Analphabète	96.0	78.7	97.2
	Alphabète	62.1	24.0	76.0
Migration ancienne	Non-migrant ancien	78.4	36.8	86.3
	Migrant interne ancien	41.3	15.7	60.1
	Migrant international ancien	2.2	1.6	4.0
Age	Moins de 25 ans	70.8	28.3	82.7
	26 ans à 35 ans	70.9	27.9	82.9
	36 ans à 45 ans	69.2	26.8	81.1
	46 ans à 55 ans	68.1	26.2	80.0
	56 ans ou plus	70.4	29.3	82.0
Statut matrimonial	Célibataire	63.2	23.9	78.4
	Marié(e)	71.9	28.5	82.5
	Veuf(ve)/ Divorcé(e)	74.0	33.7	86.1
Statut d'occupation	Indépendant	80.6	39.6	86.8
	Employeur	57.7	23.1	75.0
	Salarié	23.5	10.9	38.5
	Autre occupé	76.8	39.7	85.0
	Non-actif	58.3	23.5	75.6
Niveau d'instruction	Sans instruction	95.8	77.5	97.1
	Primaire	82.6	48.8	87.7
	Secondaire ou plus	40.2	15.1	57.7
Statut de handicap	Non-handicapé	70.1	27.7	82.0
	Handicapé	77.7	39.7	85.8
Type de ménage	Ménage isolé homme	69.2	33.4	83.8
	Ménage isolé femme	73.6	38.5	87.4
	Ménage nucléaire complet	77.1	33.6	85.4
	Ménage monoparental homme	80.7	39.6	89.2
	Ménage monoparental femme	79.7	39.3	89.0
	Ménage élargi	71.5	29.9	83.6
	Ménage composite	39.2	9.4	56.6
Taille de ménage	Petite	69.5	29.8	82.0
	Moyenne	67.1	25.0	79.7
	Grande	73.8	28.8	84.2
Nombre d'enfants de moins de 5 ans	0	65.0	24.9	78.7
	1	72.3	29.9	83.0
	2 ou plus	84.3	41.6	90.6

source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

3.1.2 Principaux groupes d'exclus selon le milieu de résidence

Les résultats de l'analyse de classification, présentés dans la figure 3 et la figure 4, identifient et mettent par ordre d'importance les principaux facteurs de risque d'exclusion à Madagascar⁸. Le tableau 3 synthétise ces résultats et montre, en milieu rural, que le statut d'occupation détermine la première ramification, suivi par l'alphabétisation et le statut de migrant. Qu'en milieu urbain, les mêmes trois variables ressortent en premier ; toutefois, l'alphabétisation définit la première bifurcation de l'arbre.

tableau 3 - Facteurs de risque par niveau d'apparition dans l'arbre

Niveau	Rural	Urbain
1	statut d'occupation	alphabétisation
2	alphabétisation, statut de migrant	statut d'occupation, statut de migrant
3	alphabétisation, statut de migrant, typologie de ménage, instruction	statut de migrant, typologie de ménage
4	typologie de ménage, nombre d'enfants de moins de 5 ans , statut de migrant, âge , instruction, statut matrimonial	typologie de ménage, statut d'occupation instruction (statut matrimonial)
5	typologie de ménage, nombre d'enfants de moins de 5 ans, âge , instruction	typologie de ménage, instruction, âge , nombre d'enfants de moins de 5 ans
6	âge , taille du ménage , nombre d'enfants de moins de 5 ans, instruction	âge , taille du ménage , nombre d'enfants de moins de 5 ans

Dans ces représentations, les variables statut de handicap et genre n'apparaissent pas. Ceci est dû au fait que, pour garantir la lisibilité des arbres, ces derniers ont été limités dans leur profondeur. En diminuant les seuils sur les nœuds parents et enfants, ces facteurs de risque émergent. Ce fait est dû, pour le statut de handicap, par la petite taille de la population des personnes handicapées⁹, pour le genre à faible contribution pour déterminer le phénomène de pauvreté, compte tenu de la définition adoptée dans le RGPH 2018 qu'on vient de mentionner.

En milieu rural, les principaux groupes⁹ qui risquent d'être le plus exclus et marginalisés (figure 3¹⁰) sont les suivants :

- Les indépendants analphabètes avec un taux de pauvreté de 97,7%, représentant un cinquième de la population rurale à Madagascar (20,1%). Les autres caractéristiques sociodémographiques ne rayent pas un cadre qui est de pauvreté dans la quasi-totalité des cas.
- Même quand ils sont alphabétisés, les indépendants courent un risque très élevé d'exclusions, s'ils sont des non-migrants, avec plus d'un enfant de moins de 5 ans (91,2% de pauvres pour un groupe représentant 6,1% de la population rurale de Madagascar).
- La non-alphabétisation et le statut de non-migrant concourent aussi à définir un autre groupe de personnes à risque extrême d'exclusion en milieu rural. Il s'agit des employeurs et des personnes non-actives, analphabètes et non-migrantes avec un taux de pauvreté de 96,4%.

En milieu urbain (figure 4), on peut identifier les groupes principaux suivants :

- Le seul groupe de personnes qui atteint les niveaux de pauvreté multidimensionnelle extrêmes qui sont assimilables au milieu rural est celui des analphabètes, en particulier celles vivant dans des ménages monoparentaux, isolés ou nucléaires (85,7% de pauvres).
- Parmi les personnes alphabétisées, on identifie deux groupes avec une proportion de pauvres largement au-dessus de la moyenne du milieu urbain (27,8%). Le premier est constitué par les indépendants non-migrants, surtout les jeunes ou les âgés (50,4% respectivement 50,6% de pauvres).
- Le deuxième est celui des autres occupés sans niveau d'instruction ou avec niveau d'instruction primaire, avec un taux de pauvreté de 50,3%.

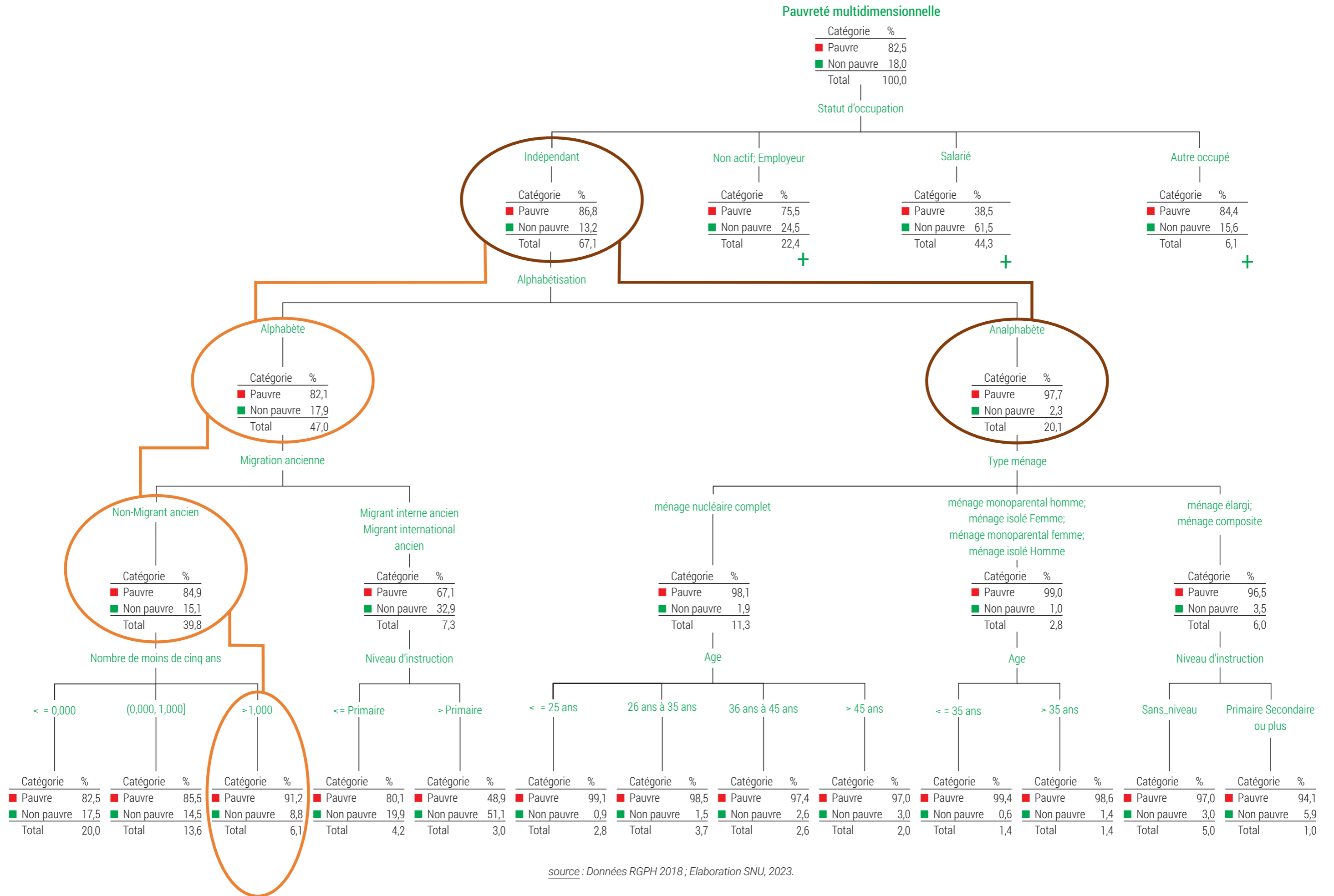
⁸ Pour des raisons de lisibilité, parfois les arbres sont coupés en deux et reportés sur deux figures Le signe + en dessous d'une feuille indique cette coupure et invite à la figure successive.

⁹ Pour ce qui est de la variable statut de handicap, il faut considérer que le RGPH 2018 a adopté une définition assez restrictive qui a conditionné la quantification de la population des personnes vivant avec un handicap.

¹⁰ En ligne générale, on met en exergue les groupes qui se distinguent plus en termes de taux élevés de pauvreté. Dans certains cas, en lisant l'arbre, le lecteur pourra identifier d'autres groupes avec des taux relativement importants.

¹¹ Pour faciliter la première lecture, dans la figure 3, les deux premiers groupes cités sont marqués en couleurs.

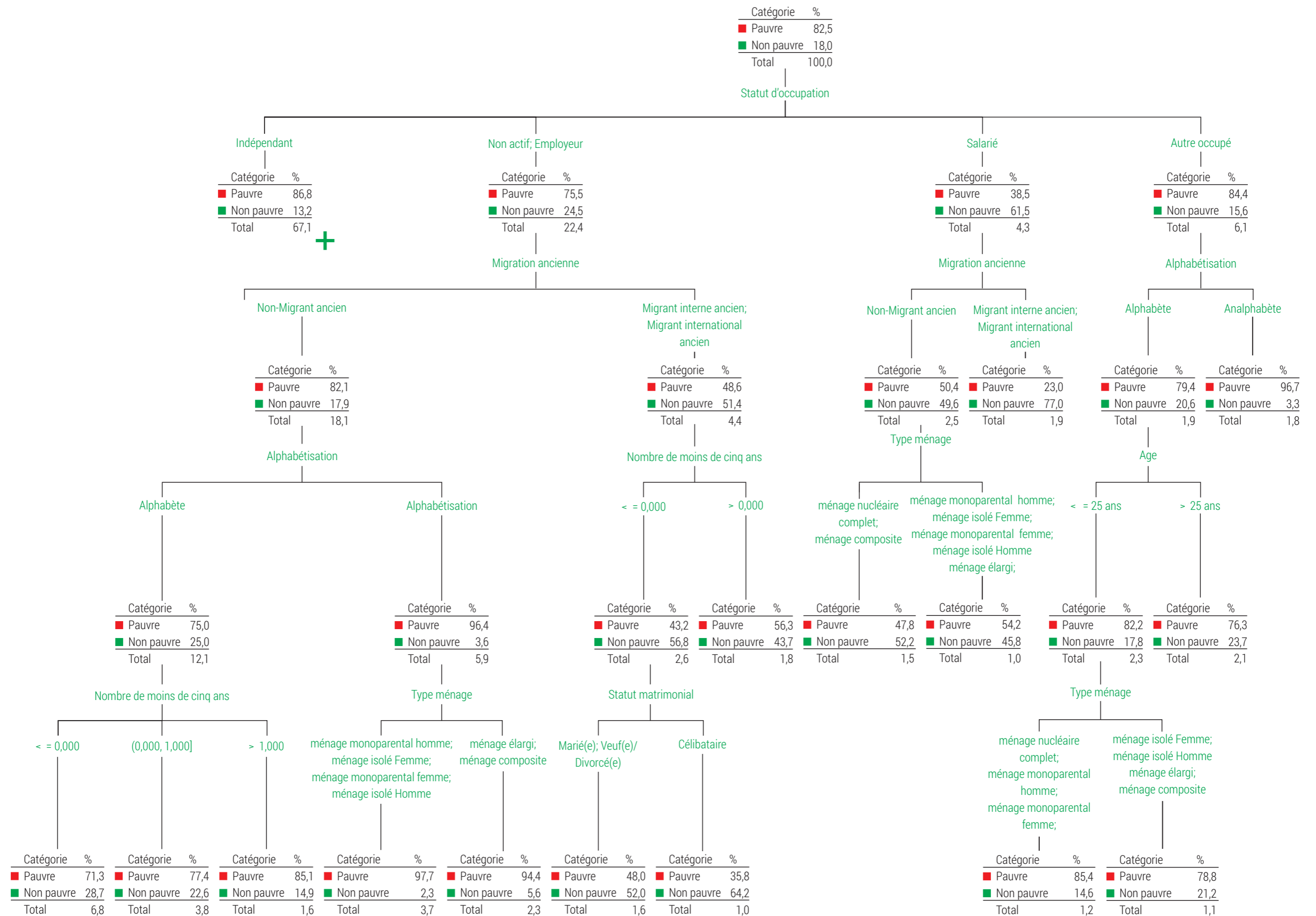
figure 3 - Arbre de classification de la population adulte en milieu rural.



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

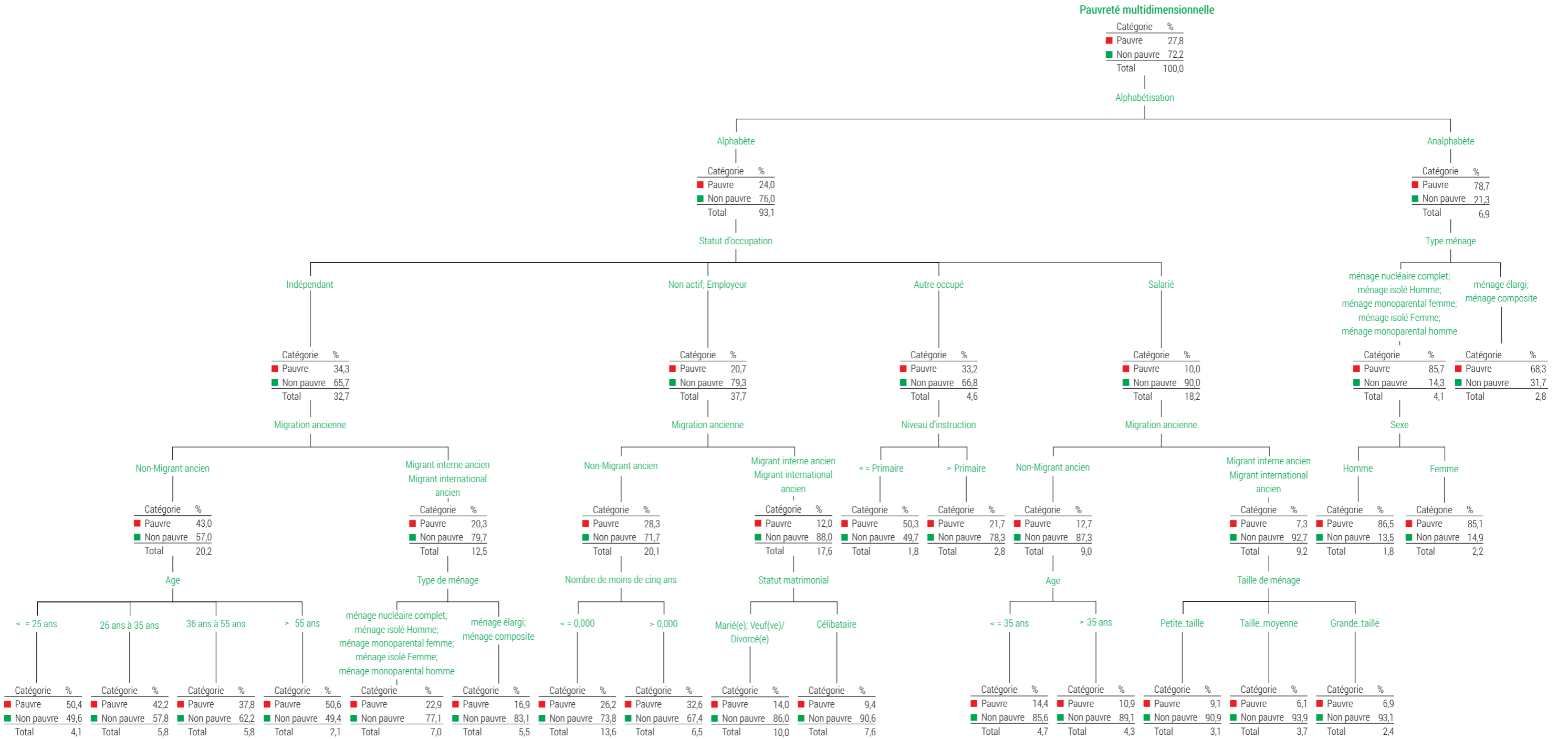
figure 3 - (suite).

Pauvreté multidimensionnelle



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 4 - Arbre de classification de la population adulte en milieu urbain.



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

3.1.3 Facteurs et groupes d'exclus dans deux régions : Androy et Diana

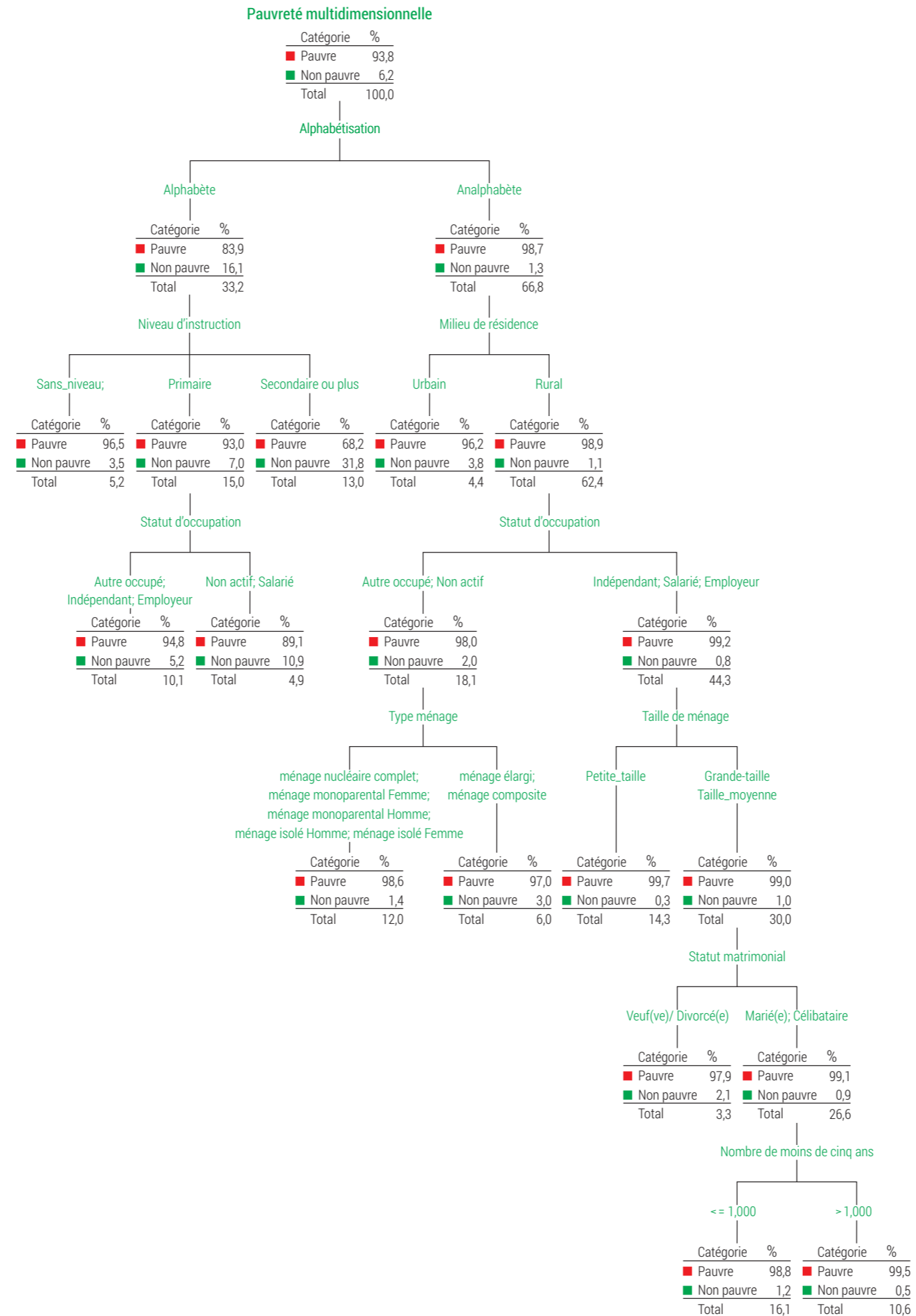
Pour le cas de la **région Androy**, les résultats montrent que 93,8% des adultes sont pauvres en termes multidimensionnels. Dans un seul groupe, les taux de pauvreté se réduisent légèrement (68,2%), lorsque le (la) chef(fe) de ménage dispose d'un niveau d'instruction secondaire ou plus (*figure 5*). Dans les autres cas, les autres caractéristiques afférentes au ménage et à son (sa) chef(fe) ne parviennent pas à modifier ce cadre de pauvreté presque universelle dans la région Androy.

Il ressort de la *figure 6* que 64,3% des personnes âgées de 18 ans ou plus de la **région de Diana** sont pauvres. Ce taux est le résultat d'une profonde différence entre le milieu rural et le milieu urbain. Dans le premier cas, les pauvres sont plus de huit personnes adultes sur 10 (83,7%) contre trois personnes sur dix (30,8%) en milieu urbain.

Les principaux groupes de personnes qui risquent d'être exclus sont les suivants :

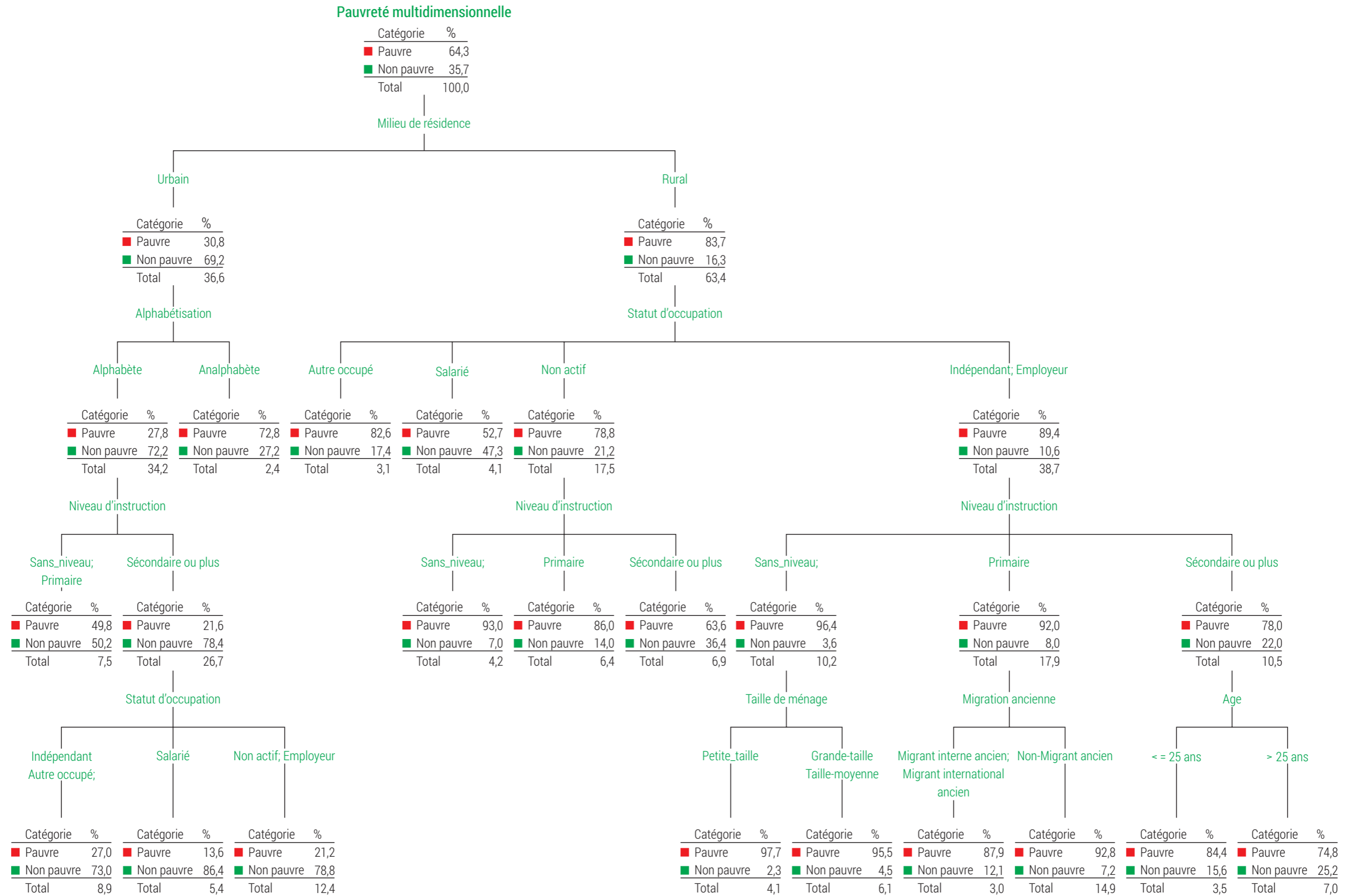
- En milieu rural, les non-salariés. Premièrement, il s'agit des indépendants ou employeurs sans instruction (96,4%) ou avec un niveau d'instruction primaire (ou aussi secondaire quand la personne est particulièrement jeune). Deuxièmement, c'est le cas des personnes ayant une occupation (82,6%) et les non-actifs ; ces derniers sont surtout considérés si elles sont sans formation ou formation primaire.
- En milieu urbain, c'est le cas du petit groupe de personnes analphabètes (72,8%).

figure 5 - Arbre de classification de la population adulte dans la région Androy.



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 6 - Arbre de classification de la population adulte dans la région Diana.



3.2 Exclusion dans l'accès aux services de base

Globalement, les résultats reflètent les grandes similitudes entre les facteurs qui influencent l'accès de la population à ces trois services de base. Premièrement, ils montrent que le non-accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité, est fortement lié à la condition de pauvreté. Deuxièmement, les caractéristiques du (de la) chef(fe) de ménage et du ménage - comme par exemple le statut dans le logement, le milieu de résidence, le type de logement, le niveau d'instruction, l'alphabetisation, l'âge, le statut migratoire, la typologie et taille du ménage et le nombre d'enfants respectivement de moins de 1an et 5 ans - contribuent à décrire le cadre d'exclusion.

3.2.1 Accès à l'eau

À Madagascar, 53,3% des personnes adultes n'ont pas accès à un service d'eau amélioré (*figure 7*). Cette forme d'exclusion est fortement liée au niveau de pauvreté avec presque trois quarts des adultes vivant dans un ménage pauvre sans accès (72,5%) contre 13,8% pour les non-pauvres. Mais d'autres facteurs relevant du milieu de résidence (en particulier le milieu rural), du ménage (par exemple logement de propriété) et de son (sa) chef(fe) (par exemple analphabète) interviennent pour nuancer le cadre.

Le principal groupe d'exclus de l'accès à l'eau est constitué par :

- Les personnes vivant dans un ménage pauvre, analphabète, surtout si elles sont propriétaires en milieu rural (avec 81,0% de personnes sans accès).
- Dans ce même cas de figure, les personnes alphabétisées également, quand elles sont aussi propriétaires en milieu rural, souffrent d'un accès limité

3.2.2 Accès à l'assainissement

À Madagascar (*figure 8*), seulement un quart des personnes de 18 ans ou plus, accède à des services d'assainissement améliorés, essentiels pour un cadre de vie sain¹¹. Les restants (73,8%) pratiquent la défécation à l'air libre (38,1%) ou accèdent à des services non améliorés (35,7%), notamment utilisant des installations telles que les chasses d'eau à ciel ouvert, les latrines à fosse sans dalle ou à dalles non lavables, les latrines suspendues et des seaux. Comme pour l'eau, cette forme d'exclusion est fortement liée au niveau de pauvreté avec 86,1% des adultes vivant dans un ménage pauvre n'ayant pas accès à l'assainissement contre 48,5% pour les non pauvres. Les exclus de l'assainissement dans ces deux catégories montrent des choix fort différents. Dans le cas des pauvres, 52,8% pratiquent la défécation à l'air libre et 33,3% accèdent à des services non améliorés, tandis que parmi les non-pauvres 7,7% pratiquent la défécation à l'air libre et 40,8% utilisent des services non-améliorés. Le niveau d'instruction et l'alphabetisation, entre autres, sont des facteurs de risque importants, ce qui relève de l'importance à l'éducation à l'assainissement.

Les groupes principaux d'exclus de l'assainissement sont les suivants :

- Les adultes issus des ménages pauvres, avec des taux de non-accès très élevés, qui vont au-delà de 90% quand la personne n'a pas d'instruction, et au-dessus de 80% pour ceux qui ont le niveau d'instruction supérieur.
- Les adultes vivant dans des ménages non-pauvres en milieu rural et sans instruction ou ayant un niveau d'instruction primaire. Et en termes relatifs, ce sont les mêmes personnes en milieu urbain.

3.2.3 Accès à l'électricité

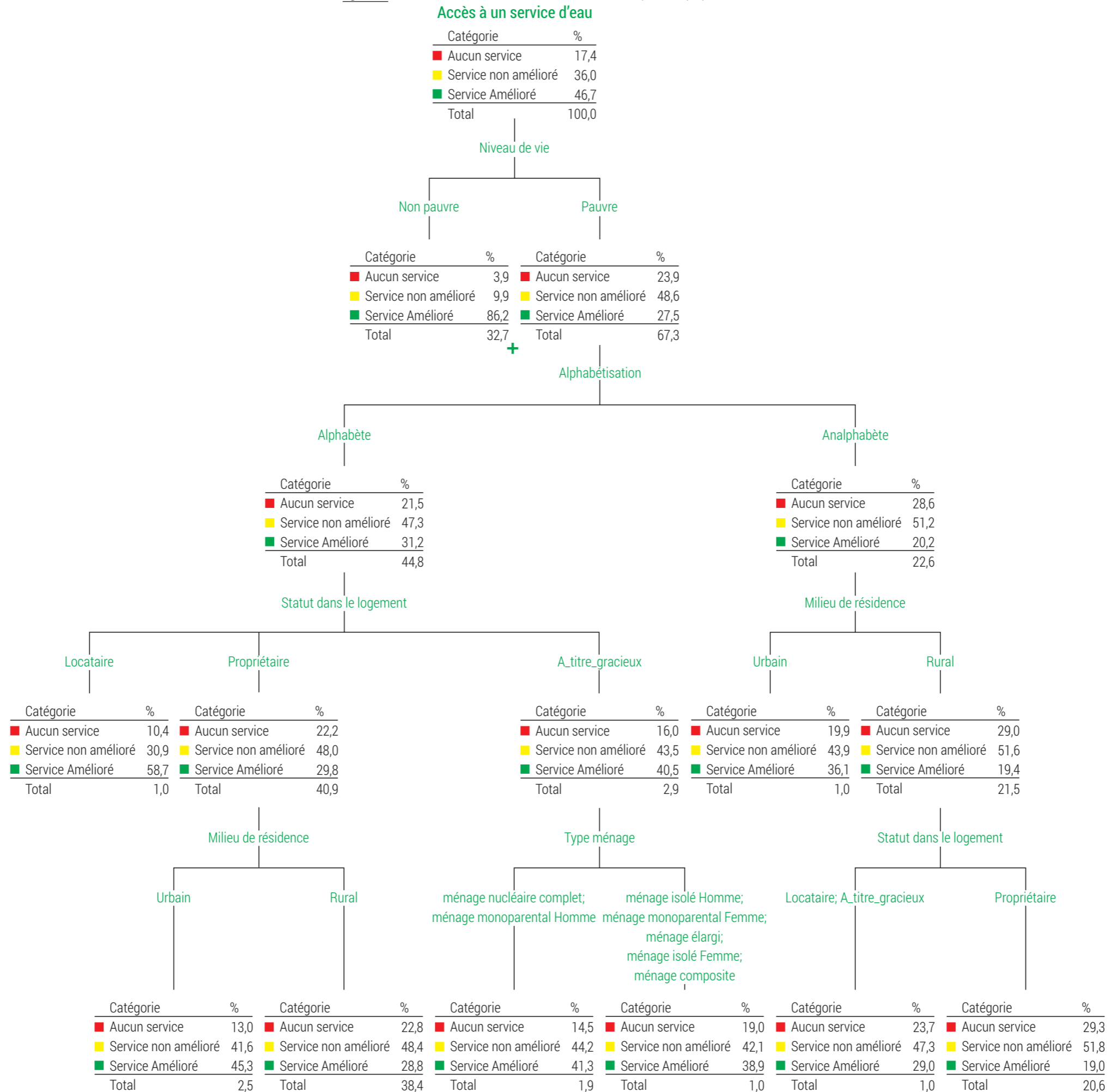
L'accès à l'électricité est essentiel pour le développement économique et pour l'amélioration des conditions de vie des ménages. Pour cette raison, l'ODD 7 y est dédié. Pour le cas de Madagascar, sept personnes adultes sur dix (71,0%) ne bénéficient pas de l'électricité ; une proportion qui monte à 94,7% dans le cas des adultes vivant dans un ménage pauvre, contre 22,2% pour les non-pauvres.

Le groupe principal des exclus est composé de :

- Adultes pauvres non-locataires, en particulier quand ils sont propriétaires et vivent en milieu rural (96,3% de non-accès) mais aussi vivant en milieu urbain (84,6%), ou quand ils occupent un logement à titre gracieux.

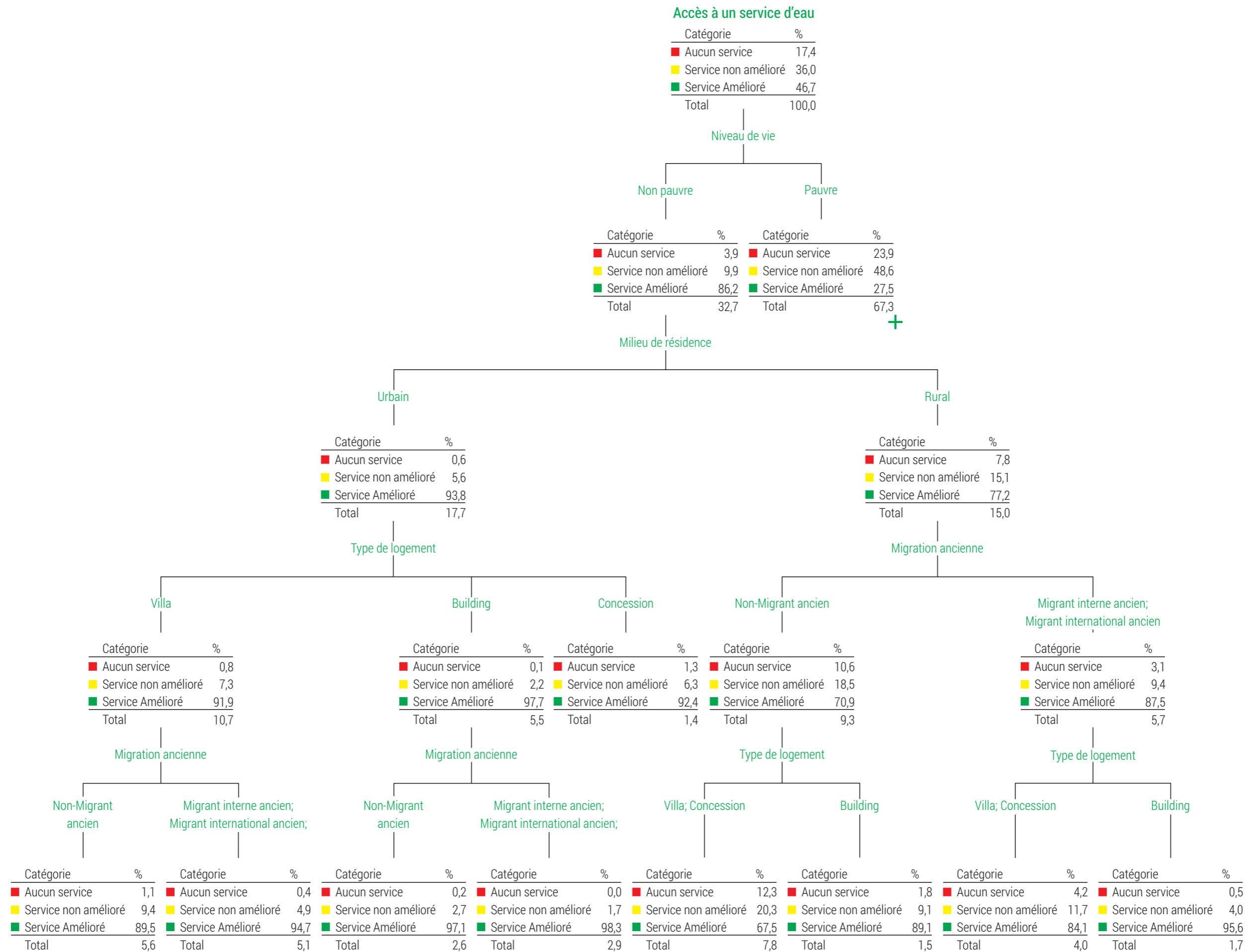
¹¹ Il est nécessaire, entre autres, pour éviter la contamination de l'eau souterraine et prévenir certaines maladies liées à un environnement insalubre.

figure 7 - Arbre de classification de l'accès à l'eau pour la population adulte



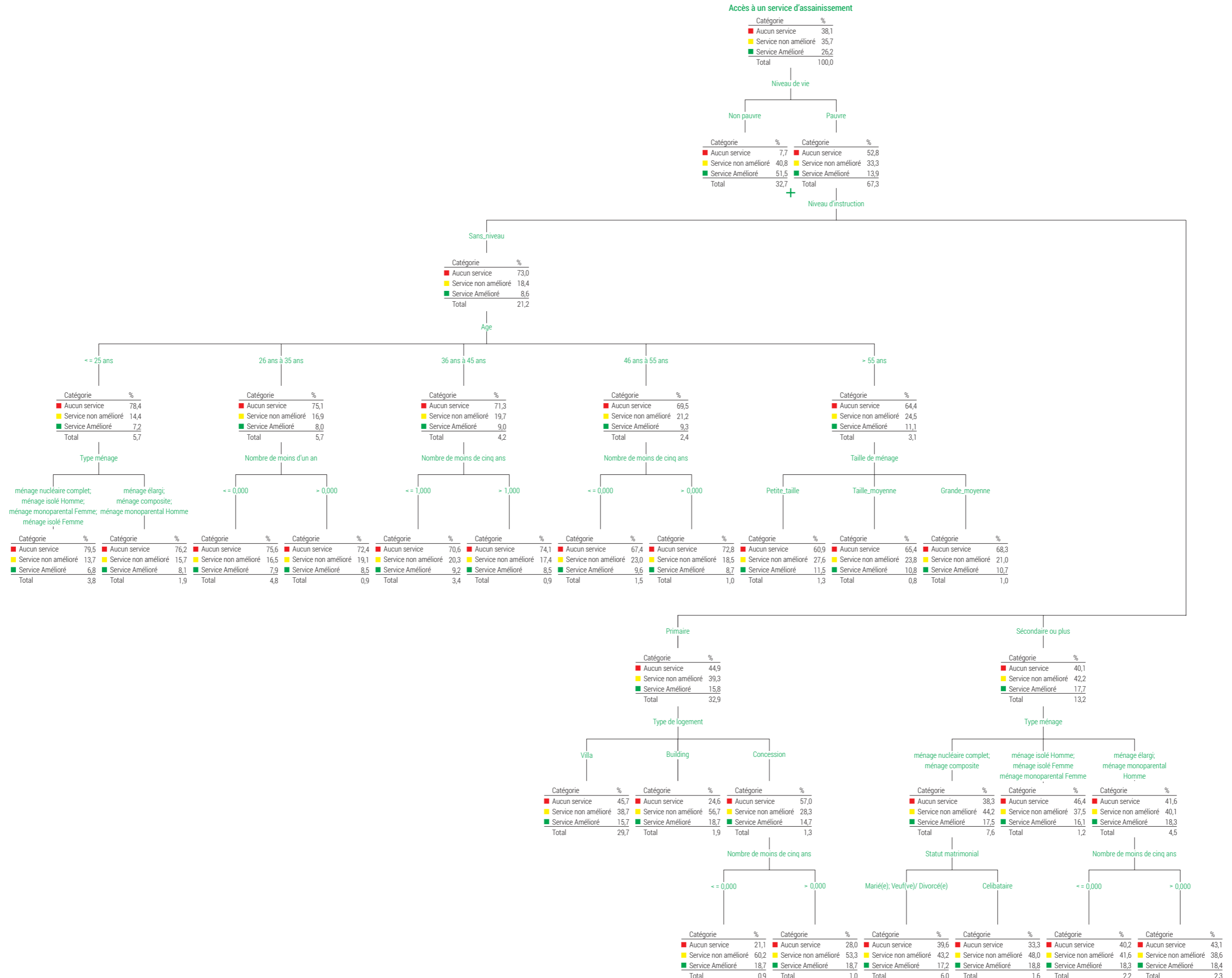
source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 7 - (suite)



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

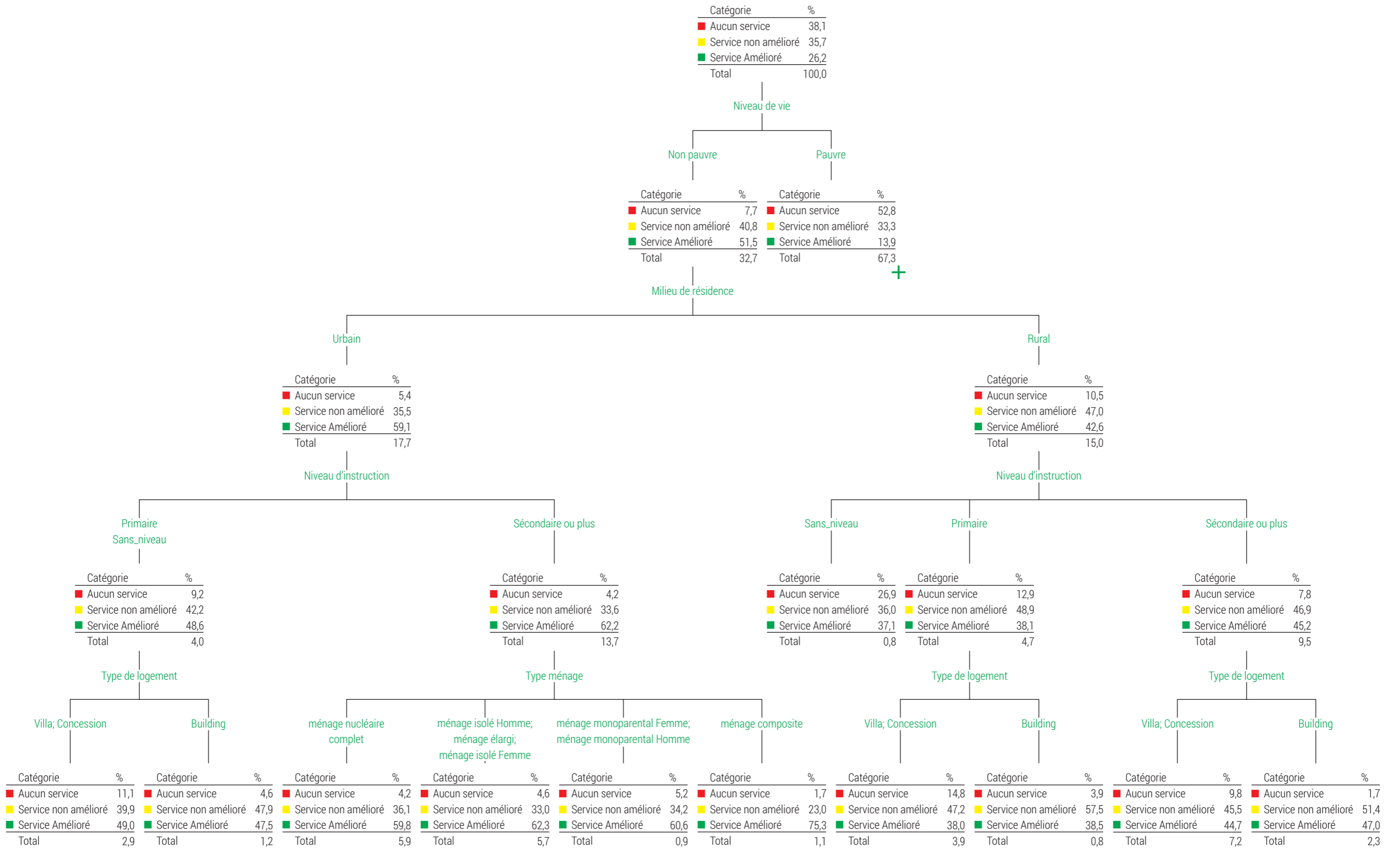
figure 8 - Arbre de classification de l'accès à l'assainissement pour la population adulte



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

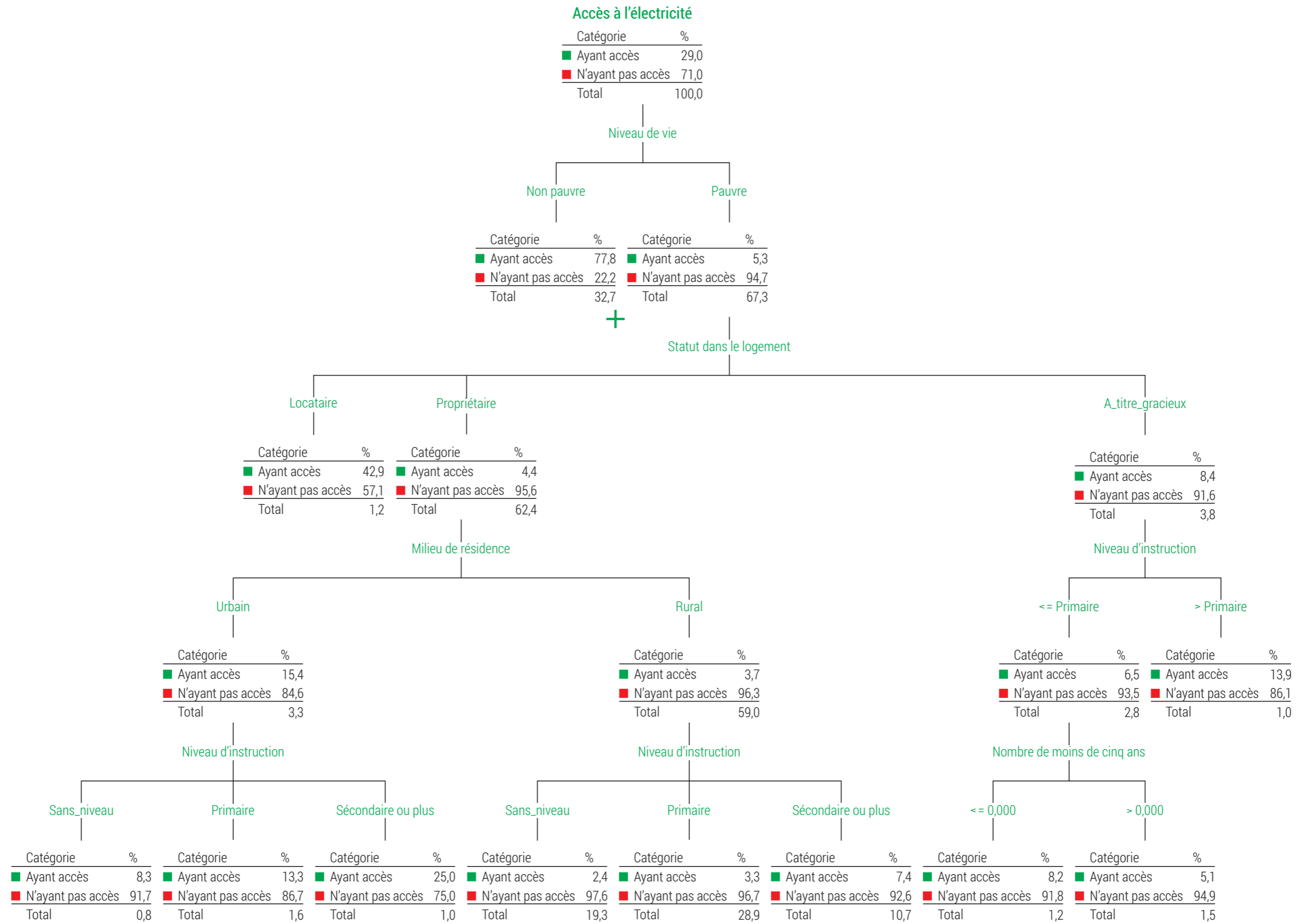
figure 8 - (suite)

Accès à un service d'assainissement



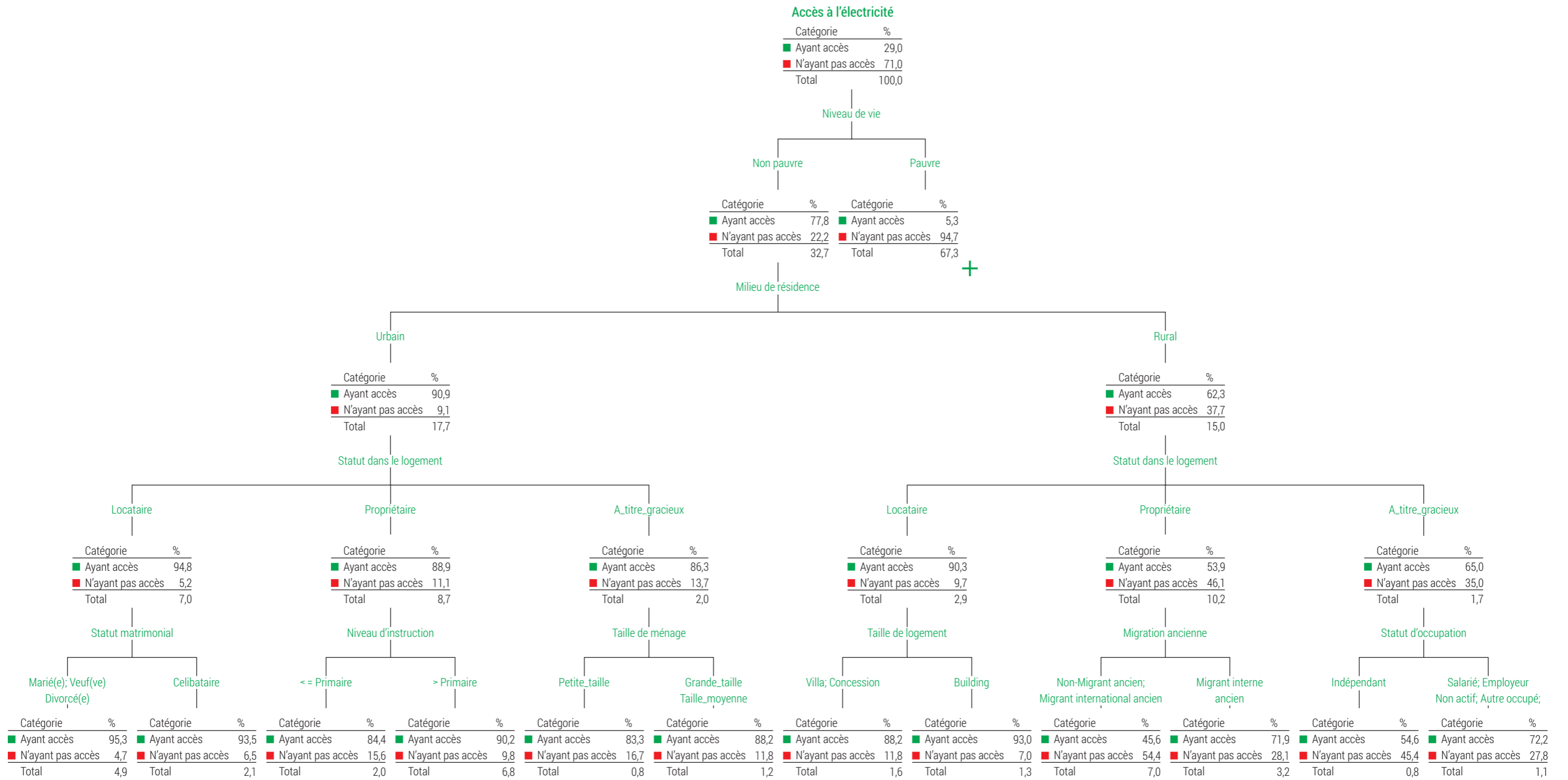
source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 9 - Arbre de classification de l'accès à l'électricité pour la population en âge de travailler



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 9 - suite



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.



4. ANALYSE DES FACTEURS D'EXCLUSION ET DES GROUPES D'EXCLUS DANS LA POPULATION DES ENFANTS

Les résultats présentés dans cette section se focalisent sur la population des enfants âgés de moins de 10 ans. L'analyse se concentre en premier lieu sur le risque d'exclusion au niveau national (rural et urbain) et des régions de l'Androy et de Diana, en considérant la pauvreté multidimensionnelle. En deuxième lieu, le non-accès des enfants aux services de base, à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité est analysé au niveau national¹².

4.1 Exclusion par la voie de la pauvreté multidimensionnelle

4.1.1 Facteurs d'exclusion

Le *tableau 4* présente la proportion d'enfants pauvres pour chacune des variables utilisées dans la création des arbres.

Un écart remarquable est avant tout constaté entre le milieu urbain et le milieu rural (respectivement 88,5% et 38,3%). Les autres variables qui montrent des différences très importantes en termes de taux de pauvreté multidimensionnelle sont propres ou sont directement liées aux caractéristiques du (de la) chef(fe) de ménage, notamment les statuts de migration, le statut d'occupation (surtout entre les salariés 30,0% de pauvres et les autres), le niveau d'instruction, la typologie de ménage (entre ménages composites et les autres typologies) et l'alphabétisation. Différentes importances, mais moins marquées émergent par exemple au niveau du statut de handicap, de la taille du ménage, du nombre d'enfants de moins de 5 ans et de l'âge du (de la) chef(fe) de ménage

tableau 4 - Proportion d'enfants pauvres (en %) selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques		Pauvreté multidimensionnelle		
		Total	Urbain	Rural
Total	Madagascar	80,9	38,3	88,5
Enfant (EF)				
Age (EF)	0 - 3 ans	80,4	37,6	88,1
	4 - 5 ans	81,7	38,6	89,1
	6 - 9 ans	81	38,8	88,7
Sexe (EF)	Homme	81	38,3	88,6
	Femme	80,8	38,3	88,5
Statut de handicap (EF)	Non-handicapé	80,9	38,2	88,5
	Handicapé	87,4	51,3	92,4
Migration récente (EF)	Non-migrant récent	81,6	39,1	88,9
	Migrant interne récent	50,5	23,2	66
	Migrant international récent	1,9	0	6,7
Migration ancienne (EF)	Non-migrant ancien	85,4	45,8	90,8
	Migrant interne ancien	53,9	22,5	70,2
	Migrant international ancien	6,7	4,6	12,7
Cohabitation avec les parents (EF)	Vit seulement avec le père biologique	85,1	44,3	91,2
	Vit seulement avec la mère biologique	81,2	42,7	89,9
	Vit avec le père et la mère biologique	80,5	36,2	88,1
	Ne vit avec aucun des parents biologiques	79,8	43,5	87,8
	Cohabitation inconnue, avec les parents	87,7	48,5	92,8

¹³ Les arbres ont été limités aux dimensions suivantes pour garantir leur lisibilité : nœuds parents au moins 10 000 individus et nœuds enfants au moins 5 000 pour l'arbre au niveau national et celui du milieu rural ; 5 000 et 1 000 pour l'arbre du milieu urbain ; 2 000 et 1000 pour l'arbre des régions Androy et Diana.

Caractéristiques		Pauvreté multidimensionnelle		
		Total	Urbain	Rural
Ménage				
Typologie de ménage	Ménage nucléaire complet	82,4	40	88,9
	Ménage monoparental homme	88,3	52,4	93,7
	Ménage monoparental femme	88,1	53,5	93,4
	Ménage élargi	78,4	36,5	87,6
	Ménage composite	45,2	10,2	63
Taille de ménage	Petite taille	77,9	38	86,7
	Taille moyenne	77,3	34,8	86,2
	Grande taille	84,7	42,2	90,7
Nombre d'enfants de moins d'un an	0	80,4	37,6	88,3
	1	82,6	40,9	89,3
	2 ou plus	85,1	41,2	91,3
Nombre d'enfants de moins de cinq ans	0	75,3	33,6	85,1
	1	77,7	35,5	86,4
	2 ou plus	88,3	48,9	92,8
Chef(fe) de ménage (CM)				
Sexe du CM	Homme	80,6	36,8	88
	Femme	82,3	43,5	91
Age du CM	Moins de 25 ans	86,7	49,3	91,8
	26 ans à 35 ans	80,4	37	88,2
	36 ans à 45 ans	79,4	35,4	87,7
	46 ans à 55 ans	80,7	39	88
	56 ans ou plus	80,3	39,1	88,6
Statut matrimonial du CM	Célibataire	86,4	52,1	92,6
	Marié(e)	80,3	36,6	87,9
	Veuf(ve)/ Divorcé(e)	83,2	44,1	91,4
Niveau d'instruction du CM	Sans niveau	97,8	87	98,4
	Primaire	88,2	58,4	91,6
	Secondaire ou plus	47,7	18,5	63,7
Alphabétisation du CM	Alphabète	73,5	32,4	83,4
	Analphabète	98	88,5	98,5
Statut d'occupation du CM	Indépendant	86,7	49,2	91
	Employeur	67	30,8	80,8
	Salarié	30	14,6	45,8
	Autre occupé	71,8	44,5	83,3
	Non actif	71,2	34,8	85,6
Migration récente du CM	Non-migrant récent	81,1	38,3	88,6
	Migrant interne récent	51,9	32,7	62,4
	Migrant international récent	0	0	0
Migration ancienne du CM	Non-migrant ancien	85,8	46,7	91
	Migrant interne ancien	53,1	22,1	69,6
	Migrant international ancien	5,5	2,9	12,2
Statut de handicap du CM	Non-handicapé	80,9	38,2	88,5
	Handicapé	87,6	56,6	91,9

source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

4.1.2 Principaux groupes d'exclus selon le milieu de résidence

La *figure 10*, la *figure 11* et le *tableau 5* mettent en évidence et hiérarchisent les principaux facteurs de risque de la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Il ressort de ces résultats que les premières variables structurant l'arbre sont toutes liées aux caractéristiques du (de la) chef(fe) de ménage, en particulier, son niveau d'instruction jouant un rôle majeur sur le risque d'exclusion des enfants quel que soit le milieu de résidence. Il est suivi d'autres caractéristiques telles que le statut d'occupation et le statut migratoire. Globalement, ces résultats montrent que les facteurs de risque de pauvreté et d'exclusion des enfants sont liés étroitement aux contraintes « imposées » par le (la) chef(fe) de ménage et les caractéristiques de ce (cette) dernier (dernière). On observe aussi les effets des caractéristiques liées aux ménages.

Encore une fois, certaines variables ne ressortent pas dans la construction de l'arbre. Comme mentionné dans le chapitre précédent, ceci est dû dans certains cas au fait que les différences dans les taux de pauvreté entre les modalités de la variable sont modestes (âge de l'enfant par exemple) ; dans d'autres cas, la taille réduite de la sous-population qui fait que la variable ressort, mais à des niveaux plus bas de l'arbre (statut de handicap par exemple).

tableau 5 - Facteurs de risque par niveau d'apparition dans l'arbre

Niveau	Rural	Urbain
1	niveau d'instruction du CM	niveau d'instruction du CM
2	alphabétisation du CM, statut d'occupation	statut de migrant du CM, statut d'occupation
3	âge du CM, statut de migrant du CM, typologie de ménage	alphabétisation du CM, statut d'occupation, typologie de ménage, statut de migrant du CM, âge du CM
4	typologie de ménage, nombre d'enfants de moins de 5 ans, taille de ménage	statut d'occupation, typologie de ménage, âge du CM, nombre d'enfants de moins de 5 ans, cohabitation avec les parents
5	typologie de ménage, taille de ménage, nombre d'enfants de moins de 1 an, nombre d'enfants de moins de 5 ans	nombre d'enfants de moins de 5 ans, typologie de ménage
6	nombre d'enfants de moins de 5 ans, âge du CM, alphabétisation du CM, nombre d'enfant de moins de 1 an, taille de ménage, typologie de ménage	taille du ménage
7	typologie de ménage, âge du CM	

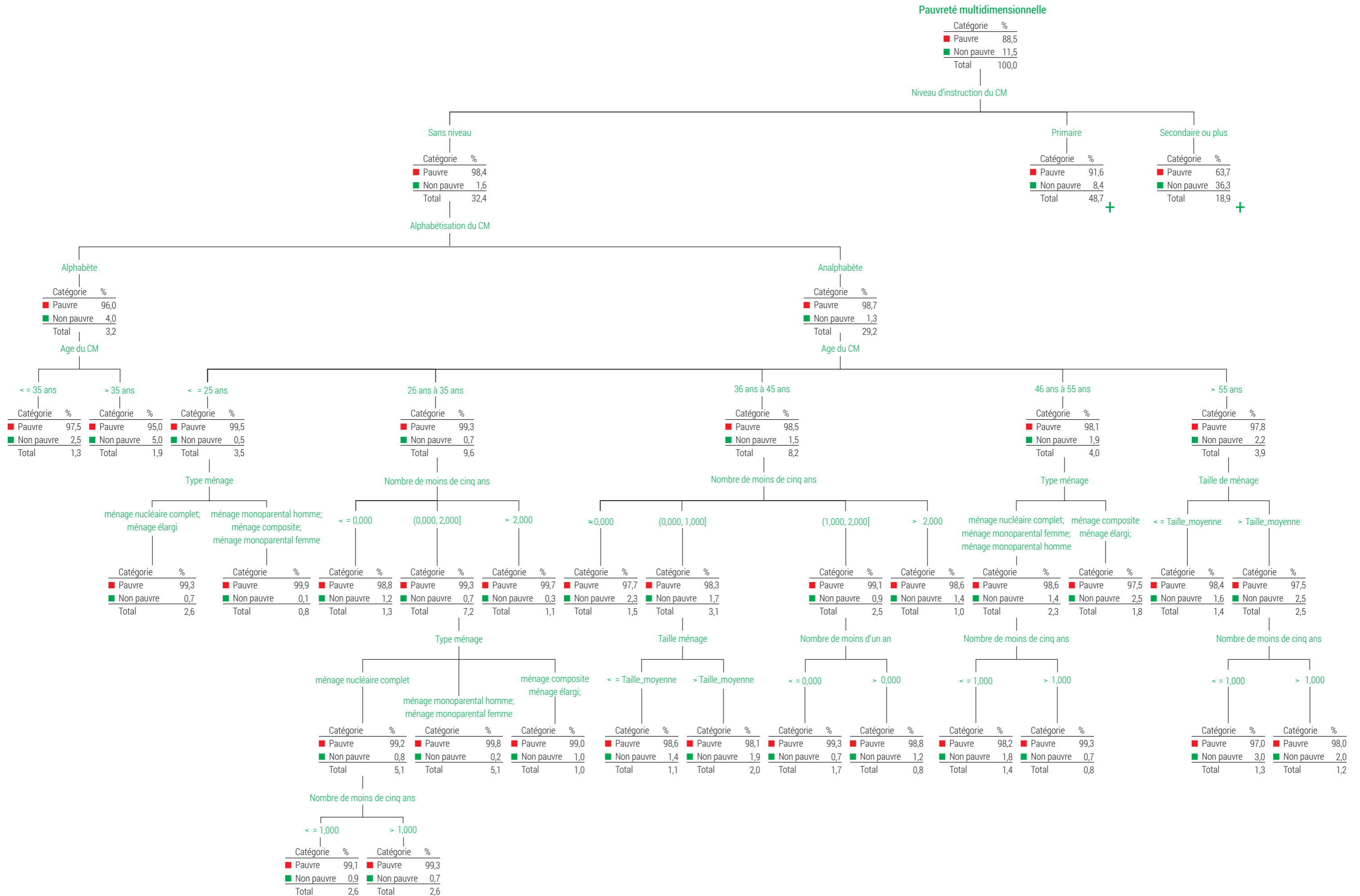
En milieu rural, les principaux groupes qui risquent le plus d'être exclus et marginalisés (*figure 10*) sont les suivants :

- Les enfants dont le (la) chef(fe) de ménage est sans aucun niveau d'instruction. Pour ce groupe qui rassemble presque un tiers de tous les enfants malagasy en dessous de 10 ans (32,4%), le taux de pauvreté multidimensionnelle est près de 100%. Les autres caractéristiques sociodémographiques ne rayent pas ce cadre.
- Les enfants dont le (la) chef(fe) de ménage dispose d'un niveau primaire (48,7% de la population infantine) sont aussi fortement touchés par la pauvreté et l'exclusion. C'est surtout le cas quand le (la) chef(fe) de ménage est indépendant(e) (surtout si non migrant(e) interne ancien(ne) avec 93,2% de pauvres), mais aussi s'il/elle est non actif(ve) et non salarié(e) (taux de pauvreté à 89,0%).
- Les enfants, dont le (la) chef(fe) de ménage dispose d'un niveau secondaire ou plus ne sont pas épargnés par la pauvreté, mais les taux diminuent sensiblement, sauf quand indépendant(e), non-migrant(e) ancien(ne) et avec plus d'un enfant en bas âge.

En milieu urbain (*figure 11*), l'arbre se construit encore une fois autour du niveau d'instruction, mais avec des taux de pauvreté translatés vers le bas, et des poids de chaque sous-population qui se déplacent en faveur de la sous-population des enfants dont le (la) chef(fe) de ménage a un niveau secondaire ou plus. Ce fait, combiné d'incidence et de composition, explique la criarde différence entre le taux de pauvreté du milieu urbain et celui du milieu rural (38,3% et respectivement 88,5%). Les principaux groupes risquant la marginalisation et l'exclusion en milieu urbain sont les suivants :

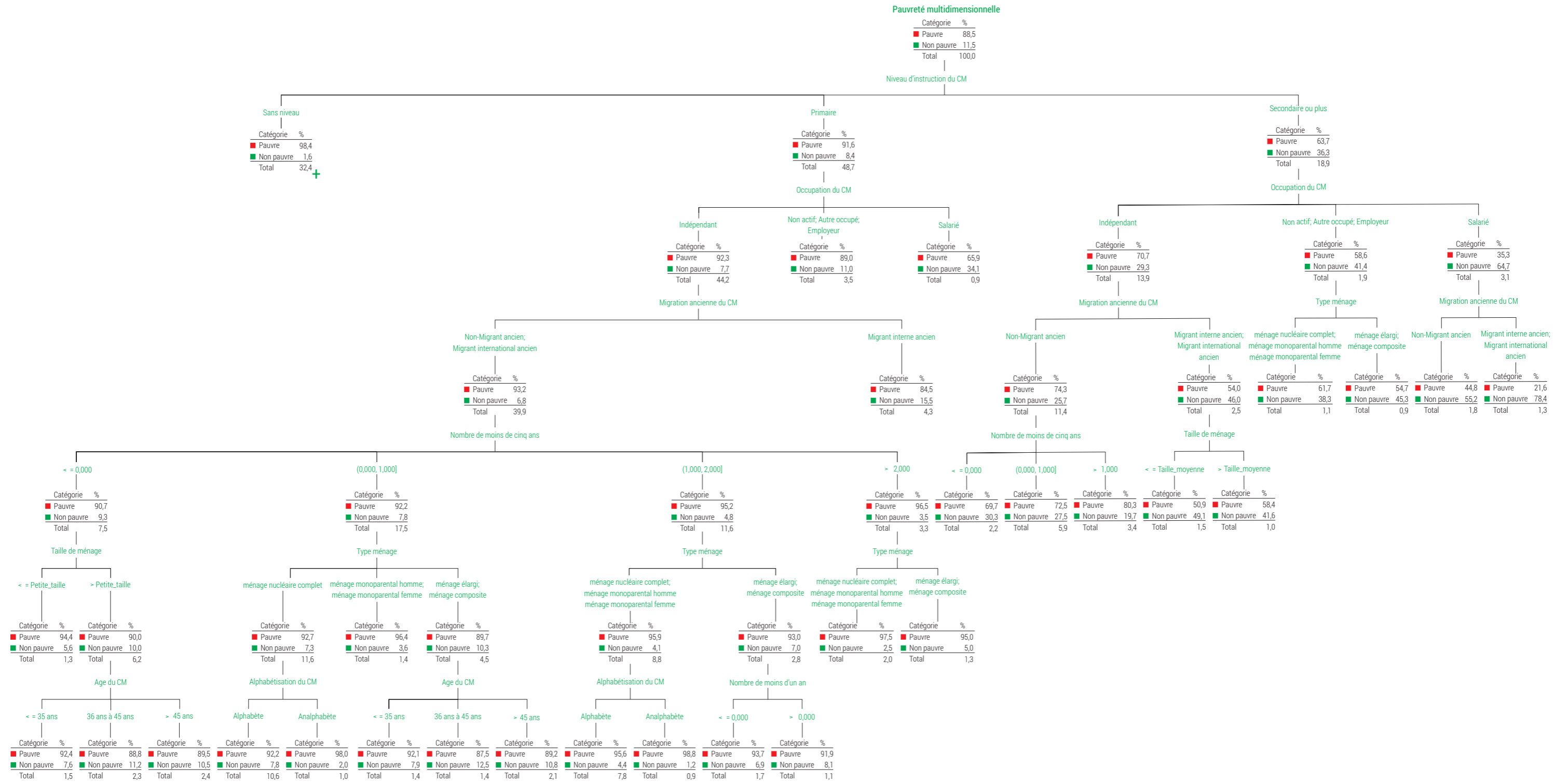
- Les enfants dont le (la) chef(fe) du ménage n'a pas d'instruction, surtout quand il/elle n'a pas migré, analphabète et indépendant(e), autre occupé(e) ou employeur. Dans ce cas, le taux de pauvreté rejoint le niveau du milieu rural avec plus de neuf enfants sur dix pauvres en termes multidimensionnels (94,6%).
- Les enfants dont le (la) chef(fe) du ménage dispose d'un niveau d'instruction primaire et est non-migrant(e), surtout si indépendant(e) qui vit dans un ménage monoparental (80,6%) ou dans un ménage nucléaire avec un ou plus d'enfants en bas âge (81,3% de pauvres).
- Les enfants dont le (la) chef(fe) du ménage dispose d'un niveau d'instruction sont significativement moins touchés par la pauvreté (18,5%). Deux petits groupes affichent une proportion au-dessus du taux moyen en milieu urbain de 38,3%. Il s'agit d'enfants dont le (la) chef(fe) de ménage a un niveau secondaire ou plus, est jeune (moins de 26 ans) non actif(ve) ou employeur (taux de pauvreté à 39,2%), ou encore indépendant(e) et non migrant(e).

figure 10 - Arbre de classification de la population enfantine en milieu rural.



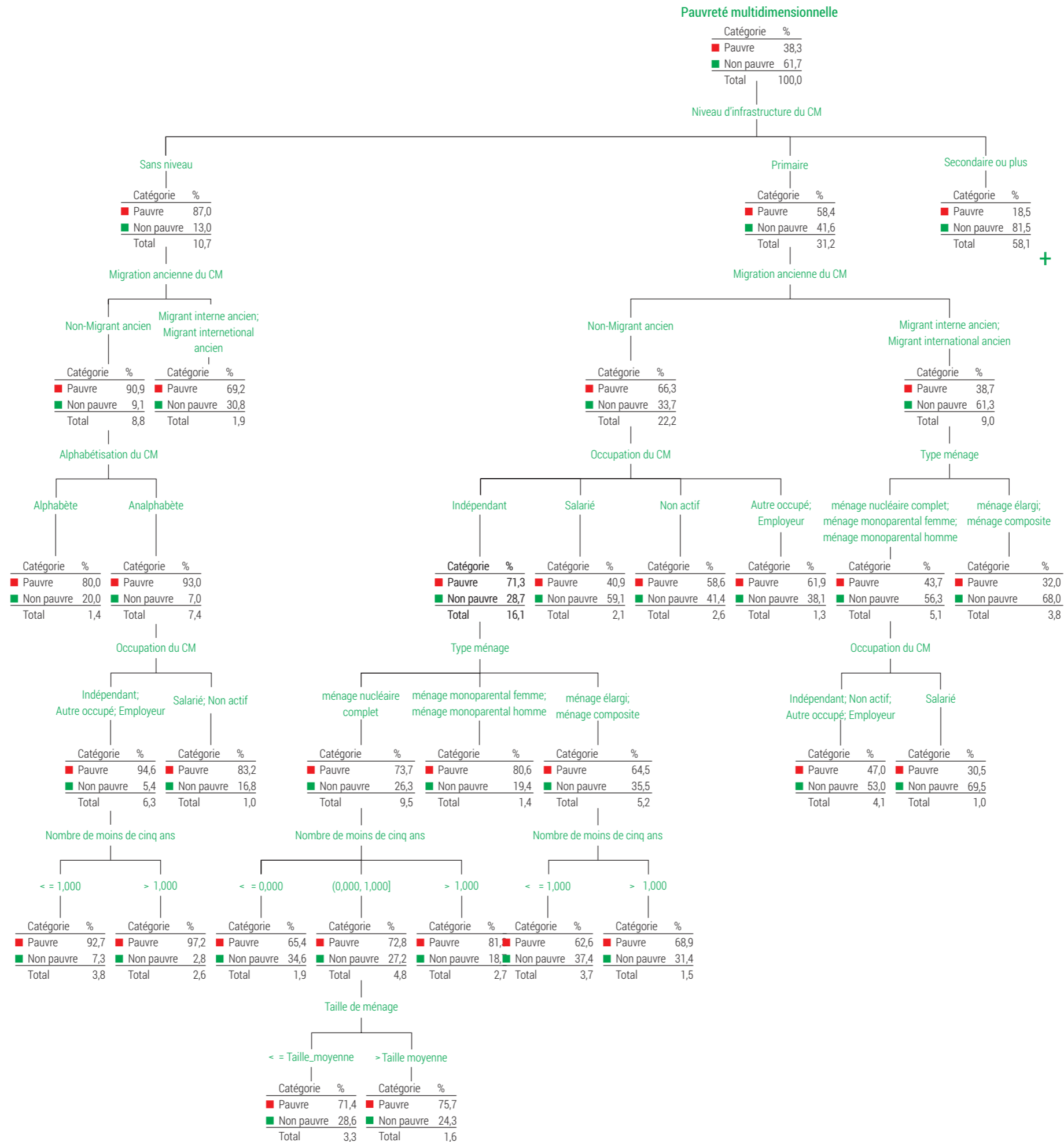
source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 10 - (suite)



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

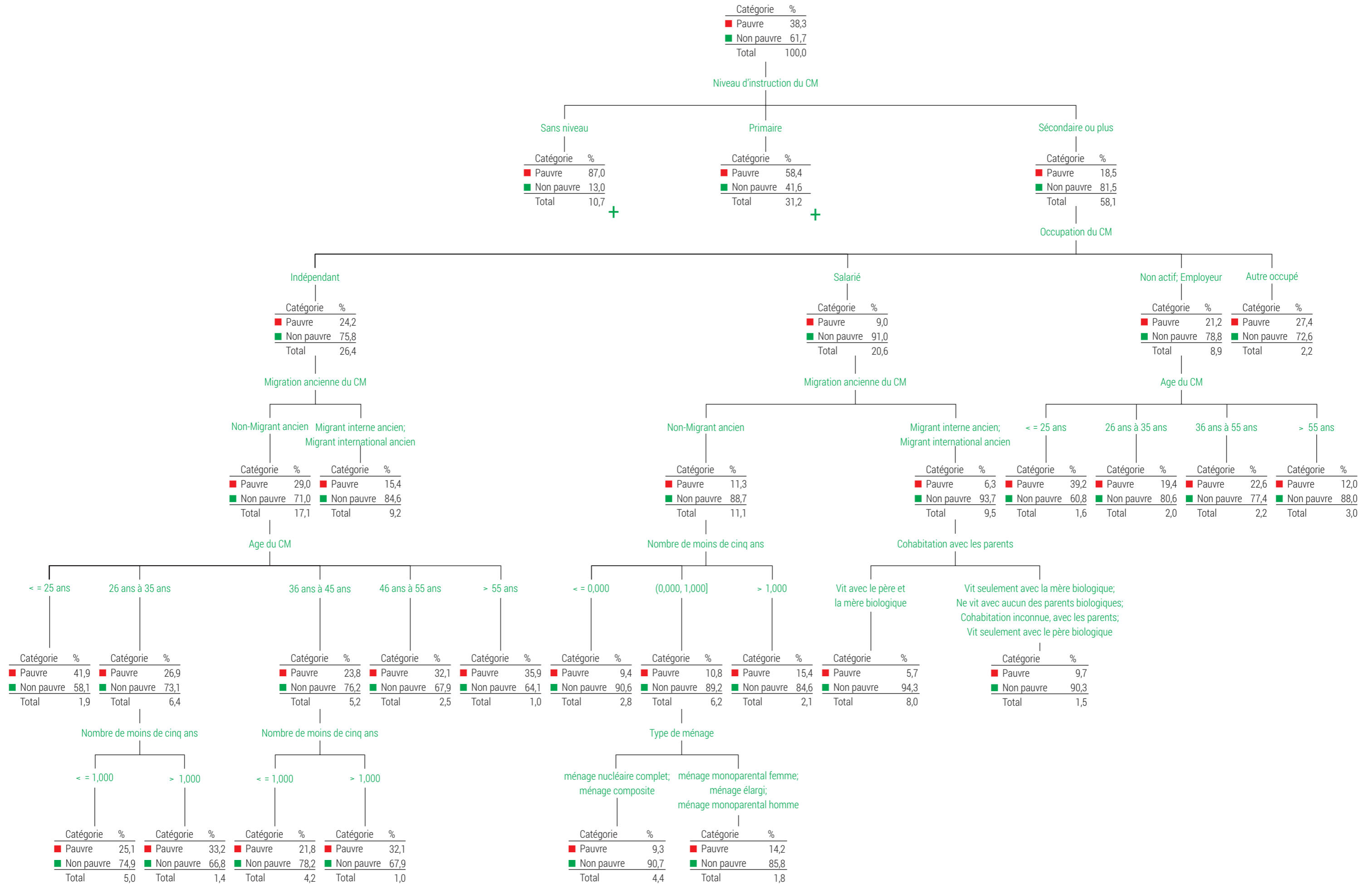
figure 11 - Arbre de classification de la population enfantine en milieu urbain.



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 11 - (suite)

Pauvreté multidimensionnelle



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

4.1.3 Facteurs et groupes d'exclus dans deux régions : Androy et Diana

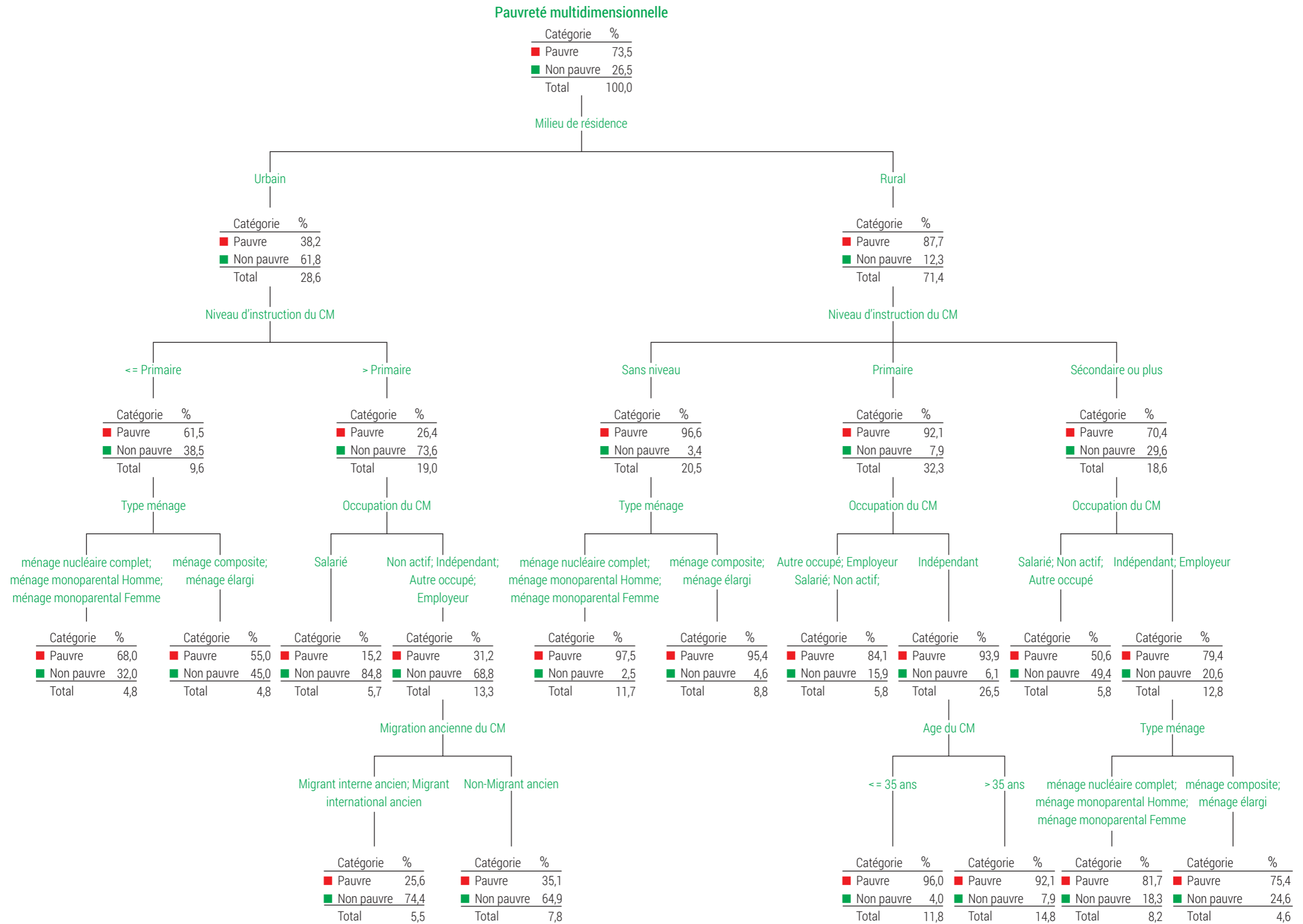
Pour le cas de la **région Androy**, les données du recensement montrent que 96,4% des enfants sont pauvres en termes multidimensionnels. Dans un seul groupe, les taux de pauvreté se réduisent légèrement (74,4%), c'est quand le (la) chef(fe) du ménage dispose d'un niveau d'instruction secondaire ou plus, en particulier si non indépendant(e) (*figure 12*). Dans les autres cas, les autres caractéristiques afférentes au ménage et à son (sa) chef(fe) ne parviennent pas à modifier ce cadre de pauvreté presque universelle dans la région Androy.

Concernant la **région de Diana**, le cadre statistique issu du recensement montre une situation régionale juste un peu moins dramatique avec 73,5% des enfants pauvres multidimensionnels. Ce taux est le résultat d'une profonde différence entre le milieu rural et le milieu urbain : dans le premier cas les enfants pauvres sont presque 9 sur dix (87,7%), tandis qu'en milieu urbain ils sont moins de 4 sur dix (38,2%).

Les principaux groupes d'enfant d'exclus dans la région de Diana sont :

- En milieu rural, les enfants dont le (la) chef(fe) de ménage n'a aucun niveau d'instruction, ou, a un niveau primaire, surtout si son statut d'occupation est d'indépendant. Par contre, quand le (la) chef(fe) de ménage a un niveau secondaire ou plus, les taux de pauvreté des enfants se réduisent sensiblement ; même s'ils restent relativement importants quand le (la) chef(fe) de ménage est indépendant(e) ou employeur.
- Les enfants qui résident en milieu urbain dans des ménages dirigés par un (une) chef(fe) de ménage sans niveau d'instruction ou disposant d'un niveau primaire, surtout quand le ménage est nucléaire complet ou monoparental.

figure 13 - Arbre de classification de la population enfantine dans la région Diana.



Type ménage

ménage nucléaire complet;
ménage monoparental Homme;
ménage monoparental Femme

Catégorie	%
■ Pauvre	81,7
■ Non pauvre	18,3
Total	8,2

ménage composite;
ménage élargi

Catégorie	%
■ Pauvre	75,4
■ Non pauvre	24,6
Total	4,6

source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

4.2 Exclusion dans l'accès aux services de base

Les facteurs qui influencent l'accès des enfants malagasy aux services de base de l'eau, l'assainissement et l'électricité sont similaires. Les résultats montrent que le nonaccès à ces trois services est fortement lié à la condition de pauvreté. Les caractéristiques du (de la) chef(fe) de ménage, comme par exemple, le statut dans le logement, le milieu de résidence, le type de logement, le niveau de formation, l'alphabétisation, l'âge, le statut migratoire, la typologie et la taille du ménage et le nombre d'enfants de moins de 5 ans contribuent à décrire le cadre d'exclusion.

4.2.1 Accès à l'eau

À Madagascar, six enfants sur dix (62,1%) n'ont pas accès à un service d'eau amélioré (*figure 14*). Cette forme d'exclusion est fortement liée au niveau de pauvreté avec trois-quarts des enfants vivant dans un ménage pauvre sans accès (74,9%) contre 16,1% pour le cas des enfants non pauvres. Mais d'autres facteurs relèvent du milieu de résidence (en particulier le milieu rural), du ménage (par exemple le logement de propriété) et de son (sa) chef(fe) (par exemple l'analphabétisme), et interviennent à nuancer le cadre.

- Le principal groupe d'enfants exclus de l'accès à l'eau est constitué par les enfants vivant dans un ménage pauvre, surtout quand le (la) chef(fe) de ménage est propriétaire (et c'est la grande majorité parmi les ménages pauvres), vivant en milieu rural et analphabète.

4.2.2 Accès à l'assainissement

À Madagascar, seulement un cinquième des enfants accède à des services d'assainissement améliorés, essentiels pour un cadre de vie sain. Les restants pratiquent la défécation à l'air libre (47,3%) ou accèdent à des services non améliorés (32,3%) et utilisent notamment des installations telles que les chasses d'eau à ciel ouvert, les latrines à fosse sans dalle ou à dalles non-lavables, les latrines suspendues et des seaux. Comme pour l'eau, cette forme d'exclusion est fortement liée au niveau de pauvreté avec seulement 12,8% des enfants vivant dans un ménage pauvre ayant accès à l'assainissement contre 48,0% pour les enfants non-pauvres. Les exclus de l'assainissement dans ces deux catégories montrent des choix fort différents. Dans le cas des pauvres, 57,7% pratiquent la défécation à l'air libre et 29,5% accèdent à des services non améliorés, tandis que parmi les non-pauvres, 9,7% pratiquent la défécation à l'air libre et 42,3% utilisent des services non améliorés.

Les groupes principaux d'exclus de l'assainissement sont les suivants :

- Les enfants issus des ménages pauvres, avec des taux d'accès à de très bas niveau même quand le (la) chef(fe) de ménage a un niveau secondaire ou plus (16,9%), et presque indépendamment du type de logement.
- Les enfants vivant dans des ménages non-pauvres surtout quand le (la) chef(fe) de ménage n'a aucun niveau d'instruction ou a une instruction primaire et vit en milieu rural.

4.2.3 Accès à l'électricité

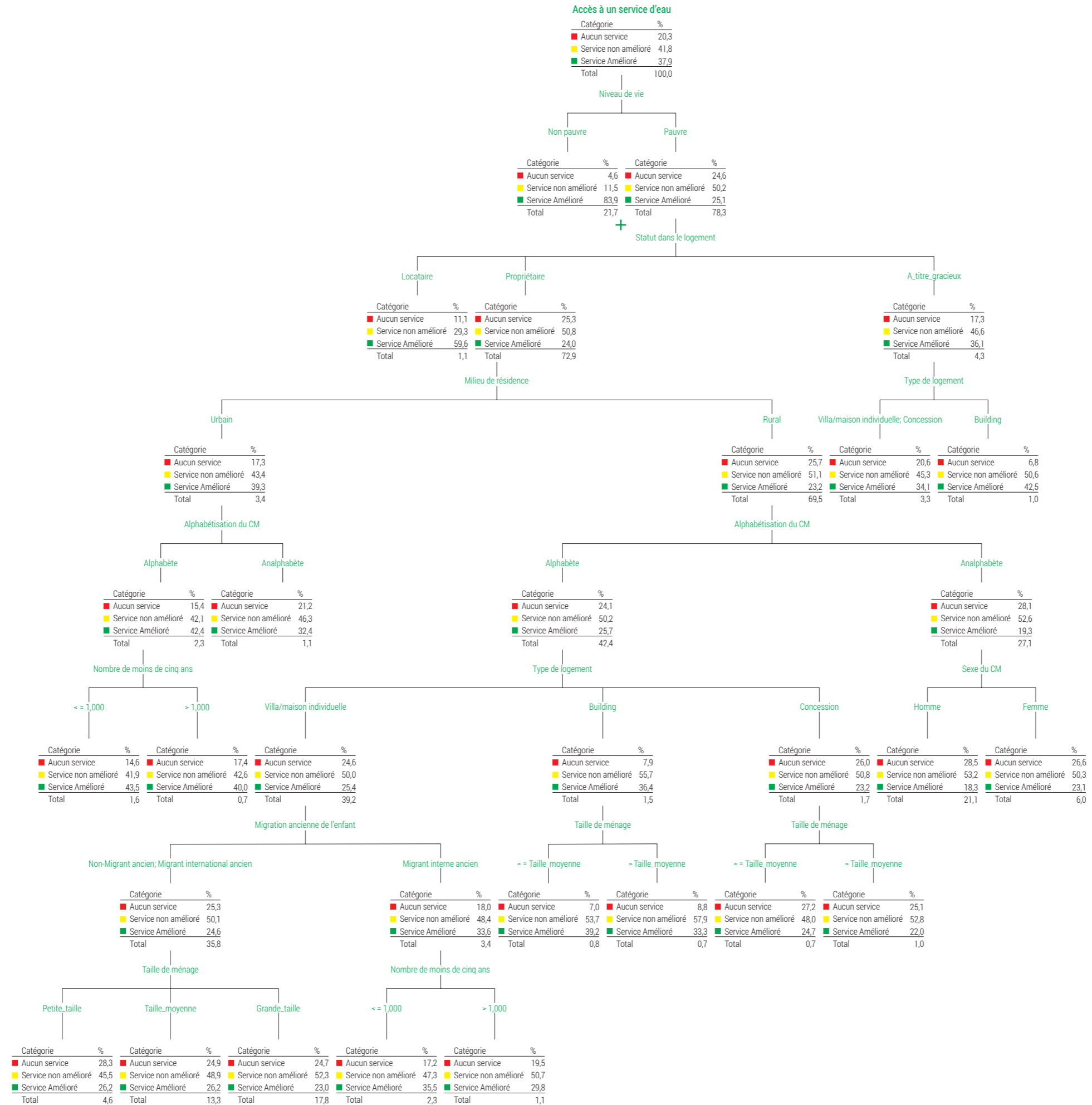
L'accès à l'électricité est essentiel pour le développement économique et pour l'amélioration des conditions de vie des ménages. Pour le cas de Madagascar, un cinquième des enfants seulement bénéficie de l'électricité (19,7%) ; une proportion qui baisse à 4% dans le cas des enfants vivant dans un ménage pauvre (contre 76,5% pour les non-pauvres).

Les groupes principaux d'exclus sont les suivants :

- La quasi-totalité des enfants issus des ménages pauvres, avec une proportion qui augmente encore quand le ménage est propriétaire et vit en milieu rural.
- Les enfants non-pauvres vivant en milieu rural dans des ménages propriétaires, surtout quand le (la) chef(fe) est non-migrant(e) ancien(ne) ou migrant(e) international(e) ancien(ne), de niveau primaire ou sans niveau d'instruction et, en particulier, quand le ménage est de grande taille.

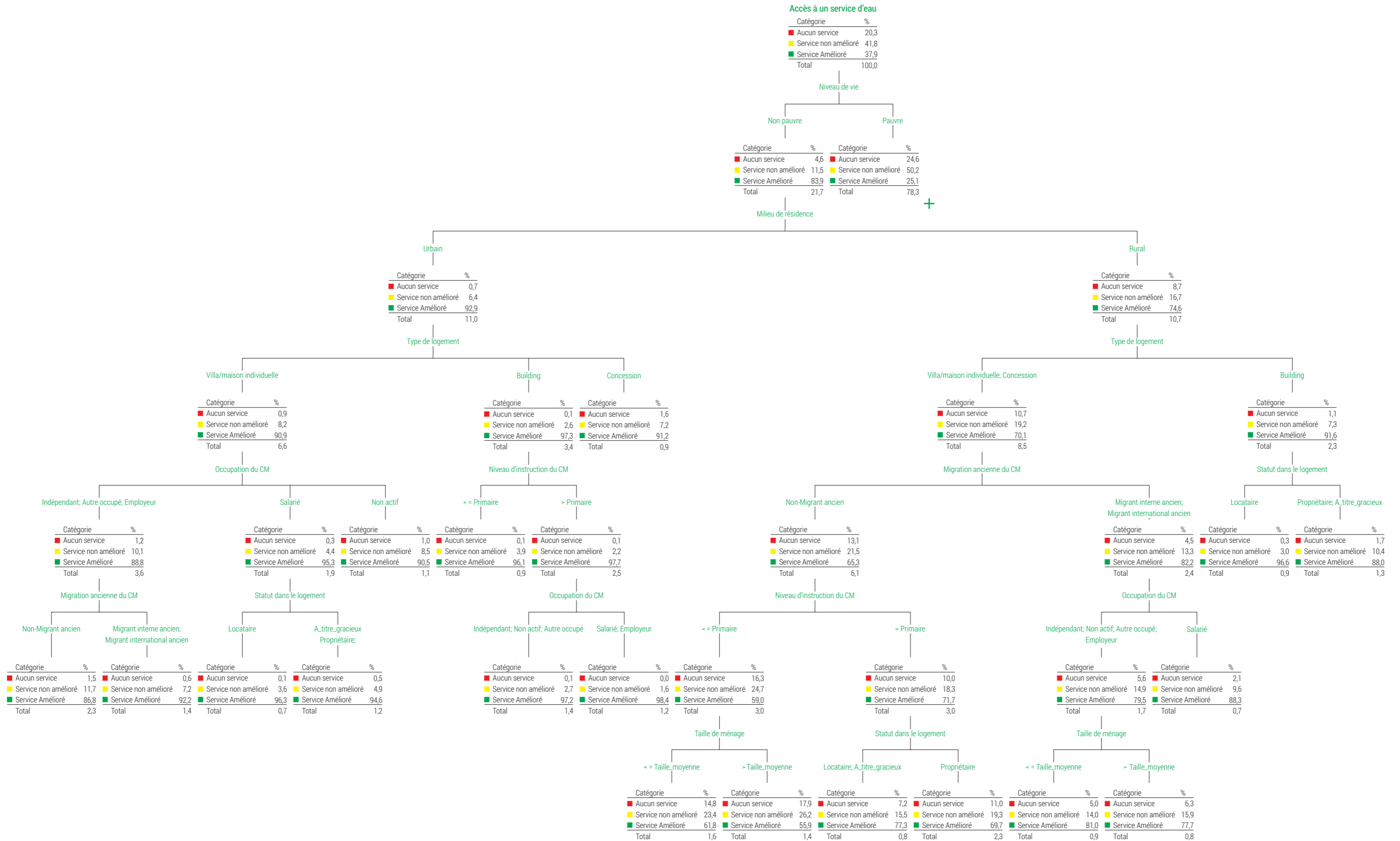
¹⁴ Il est nécessaire, entre autres, pour éviter la contamination de l'eau souterraine et prévenir certaines maladies liées à un environnement insalubre.

figure 14 - Arbre de classification de l'accès à l'eau pour les enfants



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

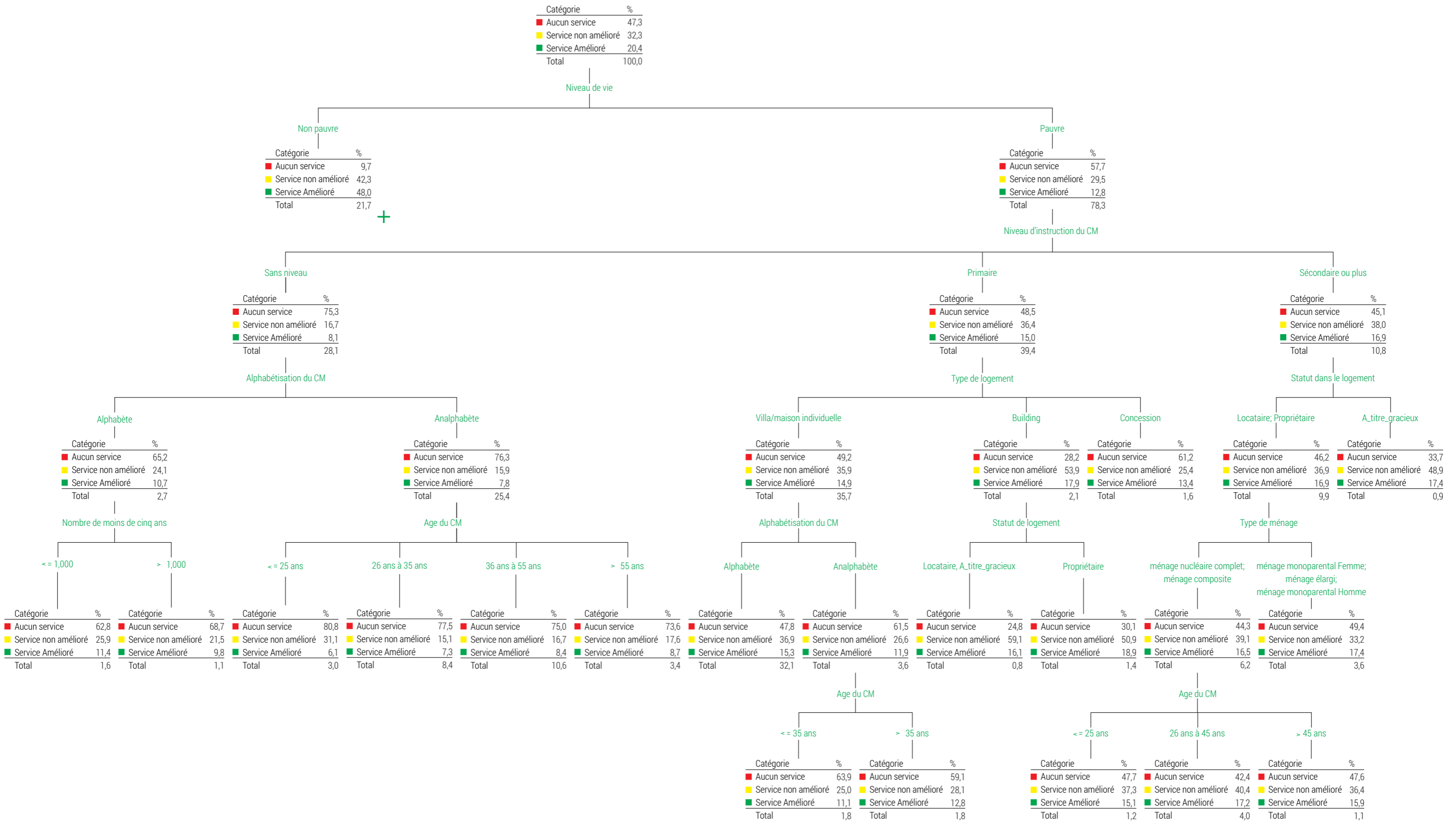
figure 14 - (suite)



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

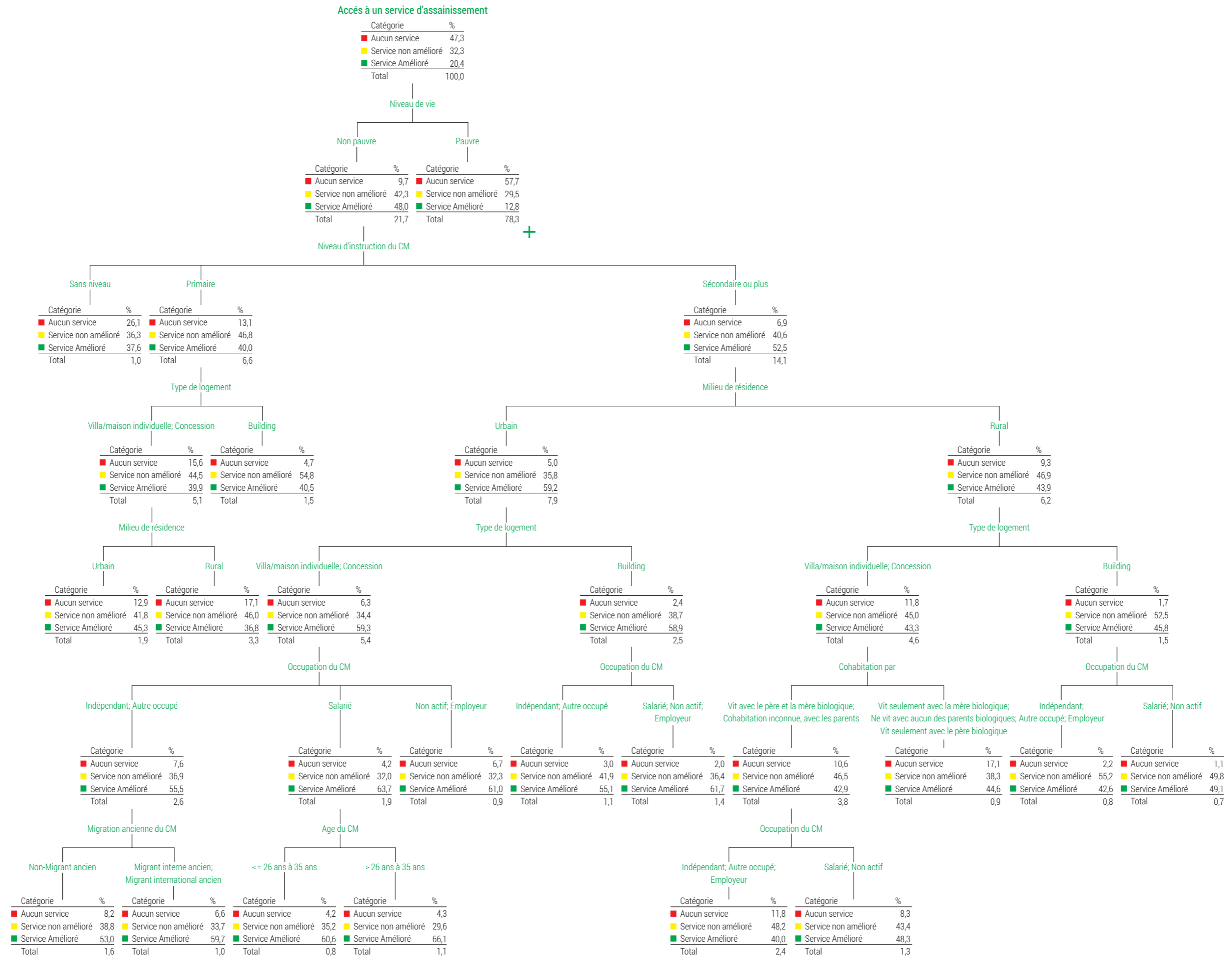
figure 15 - Arbre de classification de l'accès à l'assainissement pour les enfants

Accès à un service d'assainissement



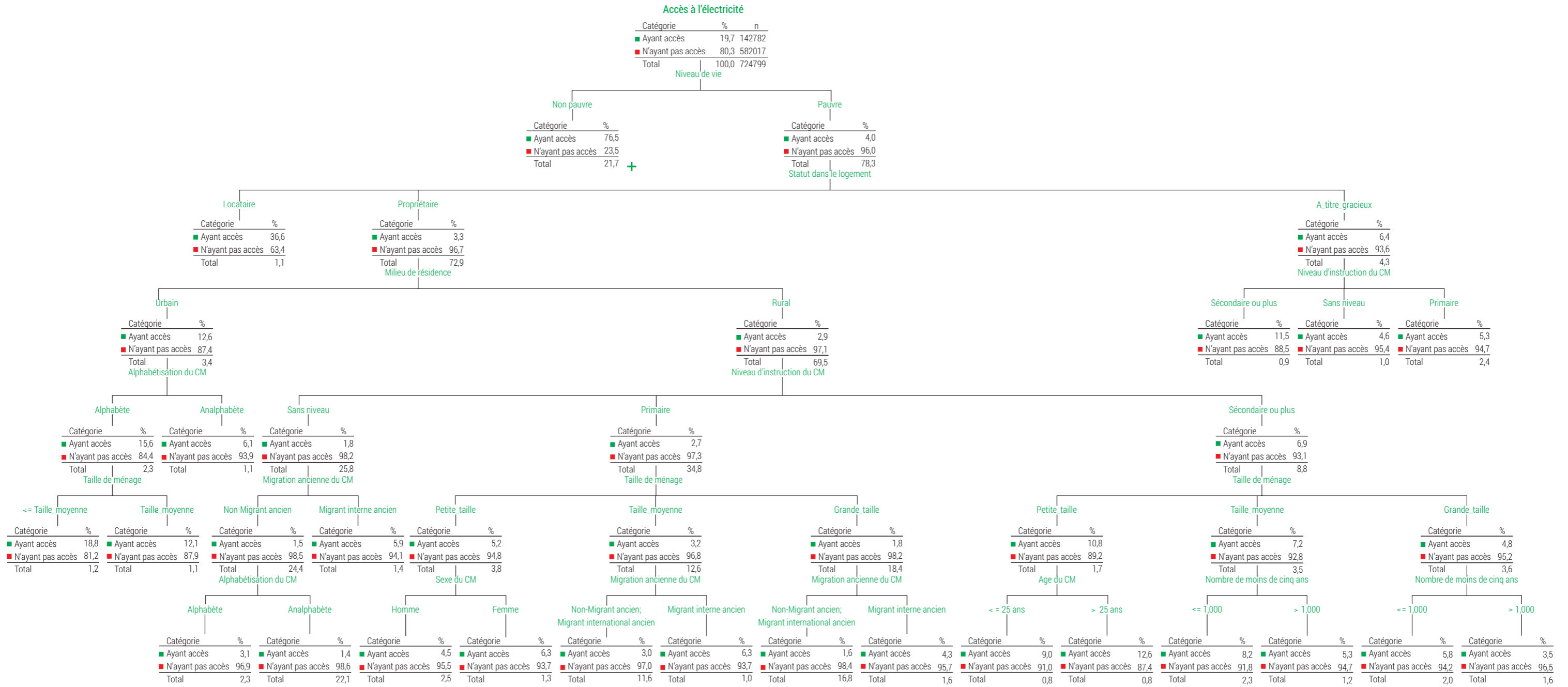
source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 15 - (suite)



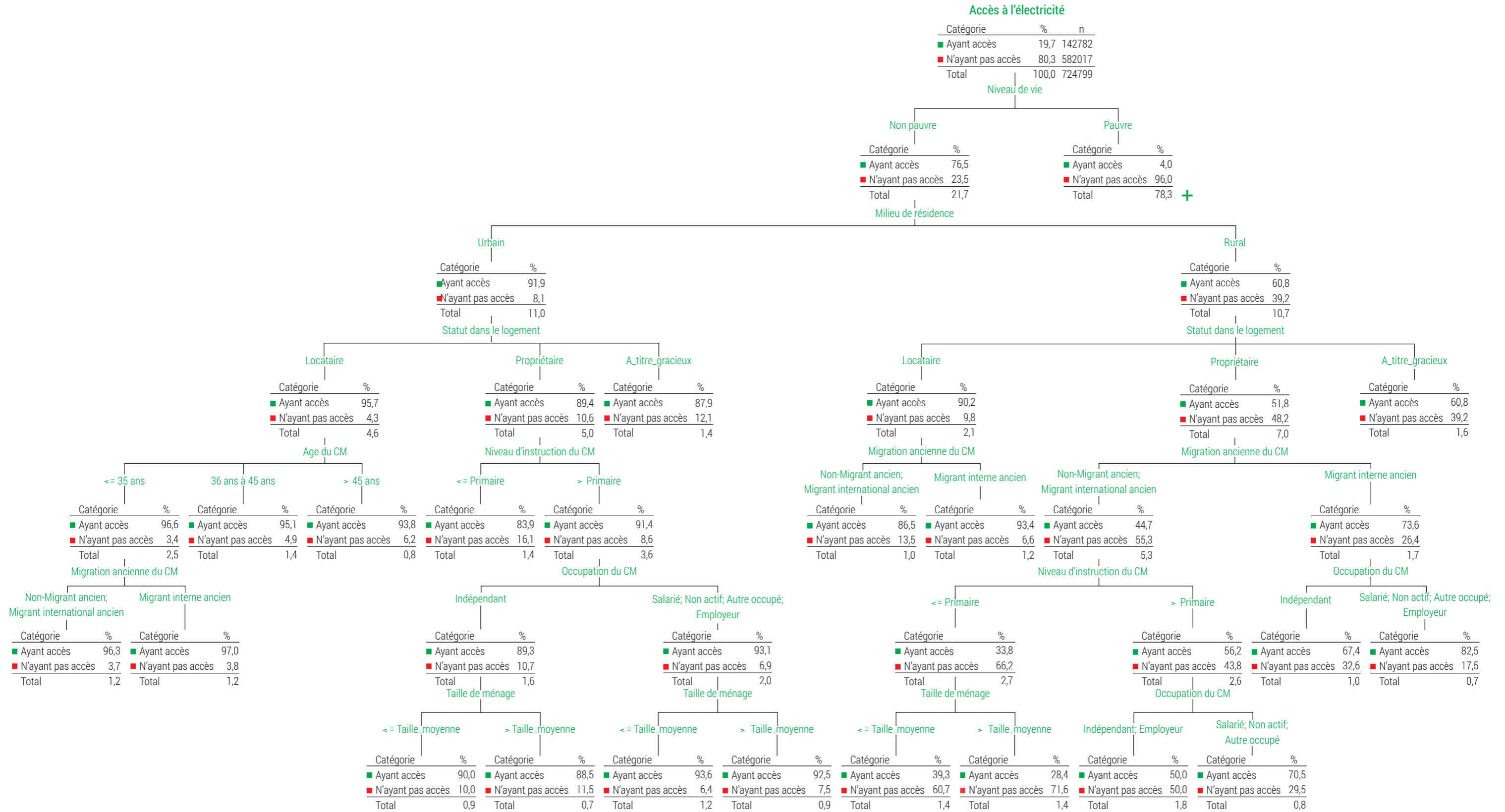
source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 16 - Arbre de classification de l'accès à l'électricité pour les enfants



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

figure 16 - (suite)



source : Données RGPH 2018 ; Elaboration SNU, 2023.

5. IMPLICATIONS POLITIQUES

Les arbres de classification avec les facteurs et les groupes d'exclus visualisent de facto les politiques appelées à intervenir pour lutter contre les exclusions, et évoquent implicitement des liens de cohérence et de renforcement réciproque qui s'avèrent nécessaires pour garantir des résultats plus pertinents, efficaces et efficaces. Les résultats de l'étude soulèvent les implications suivantes en termes de politiques publiques :



1. Facteur déterminant pour l'exclusion, la pauvreté est en lien étroit avec des opportunités d'emploi génératrices de revenus suffisants. La grande majorité de la main d'œuvre à Madagascar ne jouit pas de la possibilité de fournir une prestation de travail productive, dans des conditions décentes et pour une rémunération qui la mette à l'abri de la pauvreté et de l'exclusion. L'appel est aux **politiques de l'emploi** et aux **politiques de développement économique**.

2. Un facteur crucial dans l'insuffisante rémunération du travail est sa faible productivité. Celle-ci renvoie directement au capital humain, et en particulier au très modeste niveau moyen d'instruction de base et encore plus aux faibles compétences techniques et professionnelles, qui sont des facteurs cruciaux d'exclusion économique et sociale. L'actualisation de la **politique de l'éducation, dont l'enseignement technique et la formation professionnelle**, et sa mise en œuvre doivent être une priorité absolue pour garantir une offre de qualité répondant aux besoins de l'économie, à tous les niveaux, partout dans le pays et au bénéfice de toutes les couches de la population.



3. Dans un pays, des communautés et des ménages marqués presque au quotidien par l'incidence d'événements inattendus (pas seulement naturels) et par leur faible résilience, les groupes les plus faibles de la population doivent pouvoir être soutenu dans les moments de besoins par un filet de **protection sociale universelle**. La question apparaît encore plus évidente dans le cordon ombilical de la transmission des facteurs d'exclusions entre les parents et leurs enfants. La protection sociale doit assurer avec les services de base (eau, assainissement, santé, sécurité, etc.) que le passage à la vie adulte pour les enfants soit une occasion pour se libérer des contraintes de leurs milieux d'origines.



4. Le clivage entre milieu rural et urbain en termes de taux de pauvreté et de nonaccès aux services de base appelle en jeu la **politique de la décentralisation de l'État** pour des services inclusifs et de proximité même dans les zones les plus reculées.



5. Dans la complexité des occasions d'exclusion, pour cibler les exclus, répondre spécifiquement à leurs besoins et atteindre les effets souhaités, ces politiques doivent se baser sur des évidences : des données de qualité, exhaustives, suffisamment granulaires et fréquentes, et des analyses ciblées pour mieux comprendre les réalités et les causes dans chacun des groupes à risque. Les mégatrends du changement climatique, de l'urbanisation, de l'évolution démographique et de l'innovation technologique vont impacter profondément les formes et la profondeur des exclusions et des inégalités à Madagascar (UN, 2020). L'appel est à une **politique de la connaissance, de la recherche et de la statistique** en mesure de fournir les appuis nécessaires à la prise de décision.



6. En projetant heuristiquement cette étude dans 25 ans, quand Madagascar aura atteint une population totale de 50 millions d'habitants, les résultats pourraient nous refléter deux réalités opposées : une réalité de bien-être, croissance économique et forte inclusion, ou à l'inverse, une réalité photocopie de l'image actuelle, qui en chiffres absolus, signifierait une sorte de doublement des exclus (ainsi que des pauvres et des personnes n'ayant pas accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité). C'est la question du succès ou de l'échec des **politiques pour tirer profit du dividende démographique**, notamment les politiques de la population, de la santé et de la planification familiale, de la politique de l'éducation et le développement des compétences, des politiques économiques, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de la gouvernance.



7. Enfin, il s'agit bien évidemment des **politiques de lutte contre les discriminations et de protection et de la réalisation des droits humains**.



6. CONCLUSIONS

Cette étude avait pour objectif principal d'identifier les facteurs de risque et les groupes de personnes laissées de côté à Madagascar, en utilisant la pauvreté multidimensionnelle comme proxy de l'exclusion et de la marginalisation. L'observation a été effectuée avec deux sous-groupes de population : la population adulte (18 ans ou plus) et la population des enfants de moins de 10 ans. Les résultats, pouvant être répliqués à des échelles territoriales très fines, forment un cadre statistique robuste qui est un point de départ essentiel pour formuler des politiques ciblées aux réalités spécifiques de chaque groupe et territoire. C'est avant tout un cadre qui permettra de guider des analyses approfondies sur les causes de l'exclusion et d'appuyer la priorisation des interventions.

L'étude s'étend aussi sur l'exclusion en termes d'accès à trois services de base, notamment l'eau, l'assainissement et l'électricité. C'est face à ces résultats que la question des inégalités devient encore plus concrète et palpable. Si on pense, par exemple, qu'un nouveau-né dans un ménage pauvre en milieu rural, avec le (la) chef(fe) de ménage qui est propriétaire et analphabète (et ce groupe constitue plus d'un quart de la population enfantine de Madagascar), aura moins d'une chance sur cinq d'avoir accès à l'eau potable, on doit forcément revenir à une question vitale : « Mais est-ce que l'accès à l'eau n'était pas un droit humain fondamental et universel à Madagascar comme ailleurs ? »

Les données du RGPH 2018 et l'approche analytique proposée, avec l'utilisation des arbres de classification, sont ici exploitées pour rendre visibles les (plus) exclus et marginalisés. C'est le devoir de la statistique publique et de la recherche, et c'est l'engagement pris par les Etats membres des Nations Unies, conformément à l'*agenda 2030 pour le développement durable*. À ce stade, c'est à la politique et à ses institutions, avec leurs partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les autres acteurs, de faire tout le nécessaire pour réduire ces inégalités et pour bâtir un développement durable, juste et inclusif, en permettant à chacune et à chacun d'y participer et d'y contribuer.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Fabio B. Losa, Pau Origoni, Gilbert Ritschard (2005). Usage non-classificatoire d'arbres de classification : enseignements d'une analyse de la participation féminine à l'emploi en Suisse. Actes de la Conférence « Extraction et gestion des connaissances », Paris, France, 18-21 janvier 2005.

GasyData (2022). Collecte des données sur le LNOB dans les 22 Régions de Madagascar. Nations Unies Madagascar, Juin 2022.

INSTAT (2020). Résultats globaux du Recensement général de la population et de l'habitation de 2018 de Madagascar (RGPH-3).

INSTAT (2021). Rapport thématique sur les résultats du RGPH-3 thème 15 : Mesure et cartographie de la pauvreté non-monnaire des ménages et de la population à Madagascar,

HRC (2010). Rapport du Conseil des Droits de l'Homme : Soixante cinquième session, n° 53 A, session du 13 septembre au 1er octobre 2010,

Husson, F. et al. (2018). R pour la statistique et la science des données,

Kass, G. V. (1980). An exploratory technique for investigating large quantities of categorical data. Applied Statistics, 29, 119–127.

SAVIC, P., SIMONDS, J., SOKOU, E., WANG, Y. (2021). Leaving no one behind : A methodology to identify those furthest behind in Asia and the Pacific,

UN (2020). Shaping the trends of our time. Report of the UN Economist Network for the UN 75th Anniversary. New York.

UN (2021). Our common agenda. Report of the Secretary General. New York.

UNECE (2022). Approaches to Measuring Social Exclusion. Report prepared by the UNECE Task Force on the Measurement of Social Exclusion.

UNICEF (2020). Les privations multiples des enfants à Madagascar (Octobre 2020).

UNICEF et OMS (2020). La situation de l'assainissement dans le monde : Un appel pressant à améliorer l'assainissement au profit de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société.

UNICEF (2021). A guidance note for leaving no one behind (LNOB).

ANNEXE : LES VARIABLES UTILISÉES

1. Liste des variables et classifications utilisées dans l'étude

Nom de la variable	Modalités
Pauvreté Multidimensionnelle	Pauvre
	Non-pauvre
Région de résidence	22 régions
Milieu de résidence	Urbain
	Rural
Sexe	Homme
	Femme
Age	Moins de 25 ans
	26 ans à 35 ans
	36 ans à 45 ans
	46 ans à 55 ans
	56 ans ou plus
Niveau d'instruction	Sans niveau
	Primaire
	Secondaire ou plus
Alphabétisation	Analphabète
	Alphabète
Statut matrimonial	Célibataire
	Marié(e)
	Veuf(ve)/Divorcé(e)
Statut d'occupation	Indépendant
	Employeur
	Salarié
	Autre occupé
	Non-actif
Migration récente	Non-migrant récent
	Migrant interne récent
	Migrant international récent
Migration ancienne	Non-migrant ancien
	Migrant interne ancien
	Migrant international ancien
Statut de handicap	Handicapé
	Non-handicapé
Taille de ménage	Petite (moins de 3 personnes)
	Moyenne (entre à 4 à 5 personnes)
	Grande (plus de 5 personnes)
Nombre d'enfants de moins de 1 an	0
	1
	2 ou plus
Nombre d'enfants de moins de 5 ans	0
	1
	2 ou plus
Nombre d'enfants de moins de 18 ans	0
	1
	2 ou plus

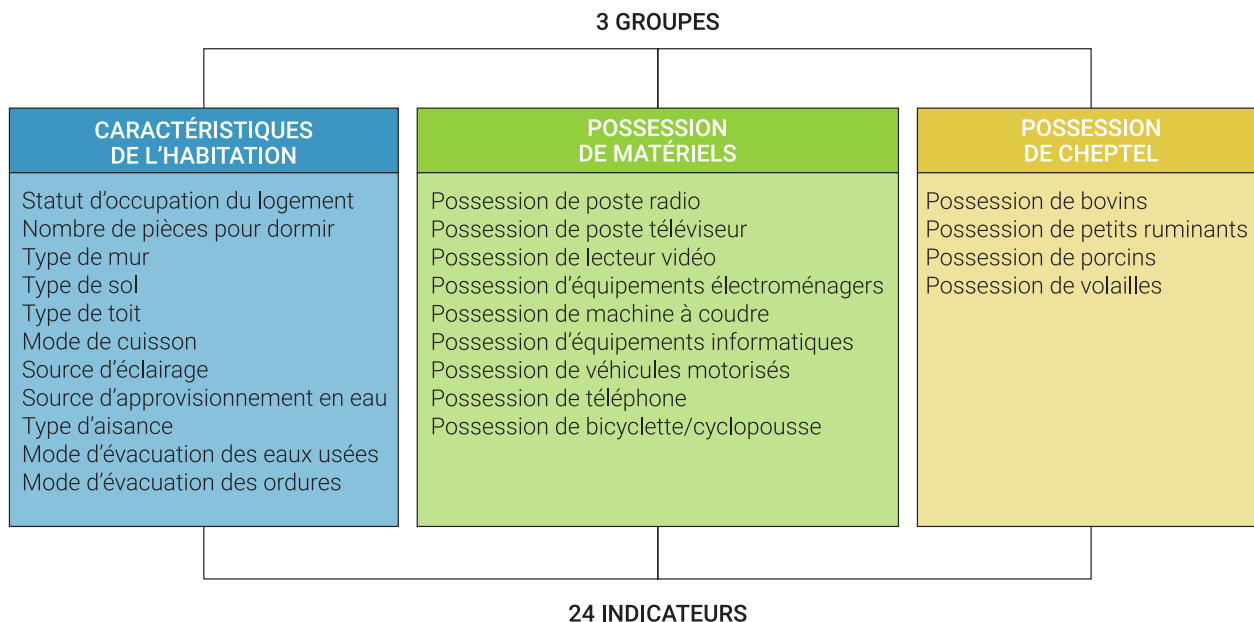
Nom de la variable	Modalités
Cohabitation avec les parents	Vit seul(e) avec le père
	Vit seul(e) avec la mère
	Vit avec le père et la mère biologique
	Non-cohabitation avec les parents biologiques
	Non-cohabitation avec des inconnus
Type de ménage	Ménage isolé Homme
	Ménage isolé Femme
	Ménage nucléaire complet
	Ménage monoparental Homme
	Ménage monoparental Femme
	Ménage élargi
Niveau de vie	Ménage composite
	Pauvre
Type de logement	Non-pauvre
	Maison individuelle
	Concession
Situation dans le logement	Appartement
	Propriétaire
	A titre gracieux ou Logement de fonction
Accès à l'eau	Locataire
	Service amélioré
	Service non amélioré
Accès à l'assainissement	Pas de service
	Amélioré
	Non-amélioré
Accès à l'électricité	Pas de service
	Ayant accès
	N'ayant pas accès

2. Construction des variables de la pauvreté matérielle et de la pauvreté multidimensionnelle.

Pauvreté matérielle.

La pauvreté matérielle est basée sur l'indice de bien-être économique de l'individu. Cet indice prend en compte trois groupes d'éléments qui caractérisent les conditions de vie de l'individu : les caractéristiques de l'habitation, la possession de biens d'équipements ainsi que la possession de cheptel.

Un individu est classé « pauvre » lorsque son indice de bien-être économique est inférieur au seuil de pauvreté basé sur la dernière analyse de la pauvreté à Madagascar dans le cadre du suivi des OMD.

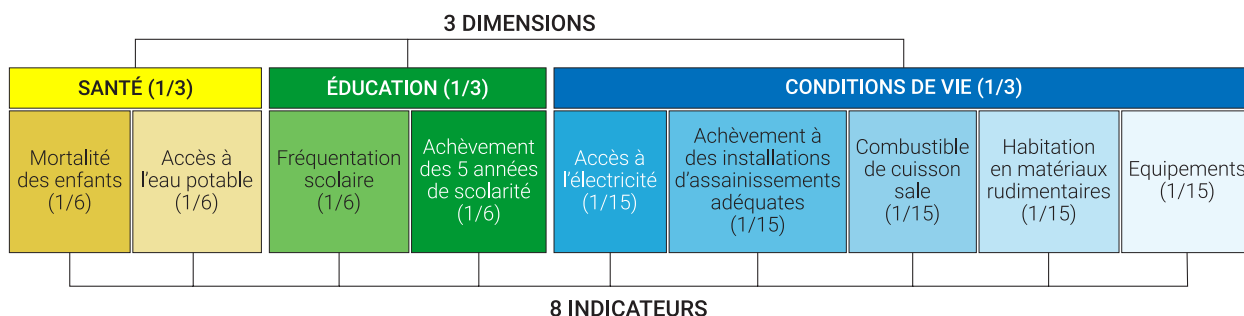


Pauvreté multidimensionnelle

La pauvreté multidimensionnelle identifie les privations multiples subies par la population suivant trois dimensions à savoir les « conditions de vie », l'« éducation » et la « santé ». Il convient de préciser que l'attribution d'un score est en fonction du nombre de privations (simultanées), à chaque individu.

Selon *Alkire et al (2014)*, une personne est considérée comme pauvre de façon multidimensionnelle si son niveau de privations est supérieur à 33,33%, qui est le seuil défini. Si cette privation est comprise entre 20 et 33,33%, la personne est vulnérable à la pauvreté. Par ailleurs, l'extrême pauvreté se rapporte aux individus ayant un niveau de privations supérieur à 50%.

Il est à noter que l'indice de pauvreté multidimensionnelle (*IPM*) est le produit du ratio de pauvreté multidimensionnelle par l'intensité de la pauvreté. Ainsi, l'*IPM* renseigne à la fois la proportion des pauvres et l'importance de leur niveau de privations.



3. Informations de détails sur d'autres variables.

La migration récente : est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le recensement de 2018. Cette forme de migration inclut les individus dont le district de résidence à la date du recensement est différent de son district de résidence antérieure au cours des 12 derniers mois.

La migration ancienne : un migrant ancien est tout individu dont le district de résidence antérieur précédant les douze derniers mois du recensement est différent de son district de résidence actuel.

Type de ménage :

- **un ménage nucléaire complet** est un ménage composé exclusivement d'une seule famille nucléaire notamment d'une famille composée d'un couple marié/union libre avec ou sans enfants.
- **un ménage isolé** est défini comme un ménage constitué d'une seule personne.
- **un ménage monoparental** est un ménage composé d'un père avec enfant(s) ou d'une mère avec enfant(s).
- **un ménage élargi** est un ménage composé de l'un ou l'autre des types suivants :
 - i) une famille nucléaire (noyau familial) unique et autres personnes apparentées ;
 - ii) deux familles nucléaires ou plus, apparentées entre elles, sans autres personnes ;
 - iii) deux familles nucléaires ou plus, apparentées entre elles, avec d'autres personnes apparentées à l'une au moins d'entre elles ; ou
 - iv) deux personnes ou plus apparentées entre elles, mais dont aucune ne constitue une famille nucléaire.
- **un ménage composite** est un ménage composé de l'un ou l'autre des types suivants :
 - i) une famille nucléaire unique avec d'autres personnes dont certaines lui sont apparentées et d'autres ne le sont pas ;
 - ii) une famille nucléaire unique avec d'autres personnes dont aucune ne lui est apparentée ;
 - iii) deux familles nucléaires ou plus, apparentées entre elles, avec d'autres personnes dont certaines sont apparentées à l'une au moins, d'autres n'étant apparentées à aucune ;
 - iv) deux familles nucléaires ou plus, apparentées entre elles, avec d'autres personnes dont aucune n'est apparentée à aucune d'entre elles ;
 - v) deux familles nucléaires ou plus, non apparentées entre elles, avec ou sans autres personnes;
 - vi) deux personnes ou plus, apparentées entre elles, mais dont aucune ne constitue une famille nucléaire, avec d'autres personnes non apparentées ;
 - vii) deux personnes non apparentées seulement.

Le service d'eau amélioré renvoie aux branchements particuliers, bornes fontaines, forages, puits avec pompe, puits protégés, sources protégées, eaux pluviales et eaux conditionnées ou livrées.

Le service d'eau non amélioré se réfère aux puits et sources non protégés.

Aucun service si le ménage utilise un cours d'eau, un barrage, un lac, un étang, un ruisseau et un canal d'irrigation comme source d'approvisionnement en eau.

Le service d'assainissement amélioré désigne les installations sanitaires telles que les toilettes avec chasse d'eau ou chasse d'eau reliée au système d'égouts, de fosses septiques ou des latrines à fosse avec dalles lavables, des latrines à fosse ventilées, et des toilettes à compostage.

Le service d'assainissement non amélioré désigne les installations telles que les chasses d'eau à ciel ouvert, les latrines à fosse sans dalle ou à dalles non-lavables, les latrines suspendues et des seaux.

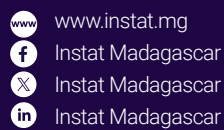


**Institut National
de la Statistique**

*La statistique, un outil de gouvernance
au service du développement*

Rue Jules RANAIVO
Anosy, Antananarivo 101
Madagascar
Tél : + 261 32 11 086 66
e-mail : spdg@instat.mg

Retrouvez-nous sur

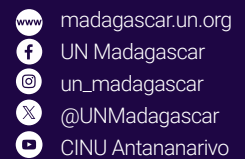


**NATIONS UNIES
MADAGASCAR**

ANALYSE COMMUNE DE PAYS
DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
À MADAGASCAR

Maison Commune des Nations Unies
Zone Galaxy, Rue du Dr Raseta Andraharo
Antananarivo 101 - Madagascar
Téléphone: +261 20 23 300 92 / +261 32 07 466 69

Retrouvez-nous sur



Maison Commune des Nations Unies
Zone Galaxy, Rue du Dr Raseta Andraharo
Antananarivo 101 - Madagascar

Retrouvez-nous sur

